Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL001CS120226-DE

SYDEV-2026-DEL001CS120226

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL001CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL001CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL001CS120226-DE

DEL001CS120226 : Convention de sponsoring sportif entre la SASU AU GRAND LARGE et le SYDEV relative à l'expérimentation et la promotion du mix énergétique pour la mobilité maritime – Autorisation du Président à signer ladite Convention

Arnaud Boissières est un navigateur confirmé et reconnu dans le monde de la compétition à la voile.

Le SYDEV, acteur engagé dans la transition énergétique, souhaite promouvoir auprès des Vendéens et à l'occasion des évènements locaux liées aux courses qualificatives pour le Vendée Globe 2028-2029 ainsi qu'au Vendée Globe 2028-2029 lui-même, l'action qu'il porte sur la sobriété, la mobilité bas carbone et plus globalement sur le mix énergétique vert et local.

A l'instar des actions d'ores et déjà menées sur la mobilité terrestre, le SYDEV a la volonté de prouver que le mix énergétique vert peut parfaitement s'envisager dans la mobilité maritime et se substituer à terme aux énergies fossiles.

Cette démarche s'inscrit également en cohérence avec les orientations prises par l'organisateur des prochaines éditions de la course « Vendée Globe » et l'engagement des navigateurs sur la décarbonation progressive de leurs bateaux.

Arnaud Boissières et le SYDEV souhaitent s'associer afin d'expérimenter l'intégration des énergies renouvelables (principalement le solaire, les hydro-générateurs et l'hydrogène vert) pour répondre aux besoins énergétiques et assurer le bon fonctionnement du bateau. Une attention particulière sera également portée à la sobriété énergétique à bord, notamment en optimisant la consommation énergétique du bateau.

Par ailleurs, le SYDEV souhaite utiliser l'IMOCA d'Arnaud Boissières afin de communiquer auprès des Vendéens et plus largement du grand public sur les enjeux de la transition énergétique tel qu'évoqué précédemment.

Les deux Parties ont convenu d'inscrire leurs engagements réciproques et les modalités de mise en œuvre du partenariat au sein de la convention de sponsoring (ou parrainage) sportif ci-annexée.

Au titre du partenariat, le SYDEV versera à la SASU AU GRAND LARGE, la somme de 240 000 euros TTC.

Le règlement s'échelonnera sur quatre années, entre 2026 et 2029, de la manière suivante :
- 60 000 euros TTC à la signature de la convention de sponsoring sportif,
- puis des versements annuels sur présentation de rapports justifiant des actions menées et ce tel qu'identifié en contrepartie du soutien apporté par le SYDEV.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :
- D'approuver les termes de la convention de sponsoring sportif à passer entre le SYDEV et la SASU AU GRAND LARGE,
- D'autoriser Monsieur le Président signer ladite convention,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions et les mesures relatives à cette convention et aux autres avenants éventuels.

***

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu le projet de contrat ci-annexé,

Considérant que le SYDEV a pour volonté de mettre en avant son engagement dans la transition énergétique dans le cadre de l'évènement du Vendée Globe 2028 et les courses qualificatives à cette compétition,

Considérant que la promotion des énergies renouvelables est en lien avec les missions du SYDEV et de l'engagement de Monsieur Arnaud BOISSIERES dans le cadre de cet évènement,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL001CS120226-DE

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'approuver les termes de la convention de sponsoring sportif à passer entre le SYDEV et la SASU AU GRAND LARGE,
- D'autoriser Monsieur le Président signer ladite convention,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions et les mesures relatives à cette convention et aux autres avenants éventuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL001CS120226-DE

Convention de sponsoring sportif

Entre

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV), dont le siège est situé 3 rue du Maréchal juin, représenté par son Président, Monsieur Laurent FAVREAU, dûment habilité en vertu de la délibération du comité syndical n°DEL001CS120226 en date du 12 février 2026

Ci-après dénommée le « SYDEV »

Et

La société, Au grand Large, SASU au capital de 1.000€ (mille euros)
Située au 2 impasse de la Vague – 85340 Les Sables d'Olonne
Représentée par M. Arnaud BOISSIERES, Président, dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après dénommée le « Bénéficiaire »

Ci-après collectivement dénommés les « Parties »,

Préambule

Arnaud Boissières, le Bénéficiaire, est un navigateur confirmé et reconnu dans le monde de la compétition à la voile.

Le SYDEV, acteur engagé dans la transition énergétique, souhaite promouvoir auprès des vendéens et à l'occasion des évènements locaux liées aux courses qualificatives pour le Vendée Globe 2028-2029 ainsi qu'au Vendée Globe 2028-2029 lui-même, l'action qu'il porte sur la sobriété, la mobilité bas carbone et plus globalement sur le mix énergétique vert et local.

A l'instar des actions d'ores et déjà menées sur la mobilité terrestre, le SYDEV a la volonté de prouver que le mix énergétique vert peut parfaitement s'envisager dans la mobilité maritime et se substituer à terme aux énergies fossiles.

Cette démarche s'inscrit également en cohérence avec les orientations prises par l'organisateur des prochaines éditions de la course « Vendée Globe » et l'engagement des navigateurs sur la décarbonation progressive de leurs bateaux.

Arnaud Boissières et le SYDEV souhaitent s'associer afin d'expérimenter l'intégration des énergies renouvelables (Principalement le solaire, les hydro-générateurs et l'hydrogène vert) pour répondre à aux besoins énergétiques et assurer le bon fonctionnement du bateau. Une attention particulière sera également portée à la sobriété énergétique à bord, notamment en optimisant la consommation énergétique du bateau.

Par ailleurs, le SYDEV souhaite utiliser l'IMOCA d'Arnaud Boissières afin de communiquer auprès des Vendéens et plus largement du grand public sur les enjeux de la transition énergétique tel qu'évoqué précédemment.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL001CS120226-DE

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions relatives au sponsoring sportif visant à expérimenter et promouvoir les enjeux de transition énergétique et plus particulièrement le mix énergétique vert et local pour la filière maritime.

ARTICLE 2 – Contribution du SYDEV au Bénéficiaire

Le SYDEV versera au Bénéficiaire la somme de 240 000 € TTC (Deux cent quarante mille Euros TTC) conformément à l'objet et aux engagements respectifs de chacune des Parties à la présente convention.
Le règlement s'échelonnera selon les modalités suivantes :

- Année 1 : versement de 60 000 € TTC (cinquante mille euros TTC) à la signature de la présente convention par les deux Parties, correspondant à l'engagement annuel du SYDEV et sur production par le Bénéficiaire des photographies des marquages relatifs au logo du SYDEV sur le bateau.

- Année 2 : un versement à la date anniversaire du présent contrat pour un montant de 60 000 € TTC (cinquante mille euros TTC) après la production d'un rapport annuel présentant l'avancement des projets liés à l'énergie et dans le respect des engagements pris à l'article 3 du présent contrat.

- Année 3 : un versement à la date anniversaire pour un montant de 85 000 € TTC (soixante-quinze mille Euros TTC) dont 50% sur production du rapport annuel sur l'avancement des projets liés à l'énergie et 50% à compter de la validation de la qualification à la course du Vendée Globe 2028.

- Année 4 : un versement à la date anniversaire pour un montant 35 000 € TTC (vingt-cinq mille Euros TTC). Le Bénéficiaire réalisera un bilan des résultats obtenus en matière d'énergie (Production et consommation) sur la course "Vendée Globe 2028.

Les factures sont payables par mandat administratif en application des règles de la comptabilité publique en vigueur. Conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 décembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique, la transmission des factures dématérialisées doit être effectuée via le portail Chorus Pro.

Le SYDEV accompagnera le Bénéficiaire dans l'utilisation des énergies renouvelables sur son IMOCA en :

- Aidant à définir le mix énergétique et à dimensionner en conséquence le système énergétique
- Fournissant un accompagnement technique plus approfondi sur le dimensionnement du solaire et le stockage par batteries.
- Collectant et analysant les données énergétiques recueillies lors des phases de navigation
- Mettant à disposition les infographies ou tous autres supports visant à vulgariser l'utilisation d'énergie renouvelable à bords au Bénéficiaire qui pourra les utiliser pour ses besoins de communication sous réserve d'indication du crédit.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL001CS120226-DE

ARTICLE 3 – Obligations du Bénéficiaire

Mise en avant du SYDEV

Le Bénéficiaire s'engage à faire apparaître le logo du SYDEV

- Sur l'IMOCA à travers des marquages permanents visibles à quai comme en mer. Emplacements à confirmer à proximité et/ou sur les équipements en lien avec les énergies renouvelables,
- Sur la façade du Village des Entreprises Nautiques des Sables d'Olonne,
- Sur le véhicule technique du Team,
- Sur sa communication print & digitale.

Le Bénéficiaire s'engage à fournir une banque images photo et vidéo du bateau en navigation, réalisée et prise en charge par le Bénéficiaire.
Le Bénéficiaire autorise le SYDEV à utiliser l'image du projet d'Arnaud Boissières dans la communication interne et externe produite par ses services, après validation du Bénéficiaire.

Participation aux événements et campagnes de communication du SYDEV

Le skipper Arnaud Boissières se mettra à disposition du SYDEV pour :

- Année 2026-2027 : 2 événements de représentation par an
- Année 2028-2029 : 2 conférences de presse et 4 journées de représentation. Les dates seront arrêtées d'un commun accord entre le Bénéficiaire et le SYDEV.

Le SYDEV pourra privatiser l'atelier du Bénéficiaire (une soirée et une demi-journée) pendant la période d'ouverture du village du Vendée Globe 2028-2029. Les dates seront arrêtées d'un commun accord entre le Bénéficiaire et le SYDEV.

Le Bénéficiaire s'engage à réaliser 3 visioconférences en direct du bateau pendant les courses majeures de l'année (2026 Vendée Arctique / 2027 New York Les Sables / 2028 Vendée Globe). Les dates seront arrêtées d'un commun accord entre le Bénéficiaire et le SYDEV.

Le SYDEV envisage d'utiliser l'image d'Arnaud Boissières et les travaux de décarbonation réalisés sur l'IMOCA afin de :

- Sensibiliser le jeune public (scolaires et étudiants) au travers de défis, d'outils pédagogiques ou de présentations présentant les actions réalisées pour diminuer la consommation d'énergies fossiles et l'utilisation d'énergies renouvelables
- Inspirer plus largement le monde maritime professionnel dans la transition énergétique en partageant le retour d'expérience auprès des réseaux d'acteurs.
- Promouvoir auprès des Vendéens les actions en faveur de la sobriété énergétique et de la production d'énergies renouvelables.

Communication en faveur d'un mix énergétique décarboné

A travers ce projet de course au large, le Bénéficiaire s'engage à valoriser la sobriété énergétique et l'utilisation d'énergies non fossiles durant le Vendée Globe 2028/2029 et les courses de préparation par le biais des équipements du bateau : panneaux solaires, hydro-générateurs, batteries, pile à hydrogène, notamment en créant des contenus sous différents formats adaptés aux différents canaux de communication utilisés par le SYDEV (site internet, réseaux sociaux, vidéos pour événements, etc.).

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL001CS120226-DE

Mise à disposition des données relatives à l'utilisation d'énergie à bord

Le Bénéficiaire s'engage à fournir au SYDEV les données permettant d'établir un bilan indiquant la part de chacune des sources d'énergie et par usage utilisées sur toute la période de la course.

Utilisation d'énergies décarbonées et locales à bord

Le Bénéficiaire s'engage à essayer d'utiliser du gaz issu de la méthanisation et de l'hydrogène vert selon les règles de course éditées par la Classe IMOCA.

ARTICLE 4- Obligation de non-concurrence

Le présent contrat est non exclusif. En conséquence, le SYDEV ne pourra s'opposer à la signature d'autres contrats que le Bénéficiaire pourrait conclure avec d'autres partenaires, au titre du sponsoring mais aussi du mécénat.

A noter que le Bénéficiaire s'engage, à travers cette convention, à ne pas contracter un contrat de partenariat avec une entité publique ou privée, portant un message contraire aux valeurs véhiculées par la présente collaboration.

ARTICLE 5- Droits d'auteur

Chacune des Parties autorise, notamment mais non exclusivement, l'utilisation de leur nom, de leur logo ou de leur image.

En cas de résiliation du présent contrat, le SYDEV ne peut faire usage d'une manière directe ou indirect du nom, du logo ou de l'image du bénéficiaire et des projets, et réciproquement.

ARTICLE 6- Confidentialité

Chacune des Parties considérera comme confidentielle toute information ou élément, comprenant notamment mais non exclusivement, les échanges techniques ou autres transmis par l'autre.

Chaque partie s'engage à ne pas les utiliser à des fins autres que celles prévues au contrat et à assurer de manière générale leur confidentialité en prenant toutes les mesures qu'elles jugeront utiles.

Cet engagement restera applicable tant pendant la durée du contrat qu'au-delà.

ARTICLE 7- Durée de la convention

La présente convention entre le SYDEV et le Bénéficiaire est conclue à compter de la signature par les deux Parties et pour une durée de quatre ans.
Ce contrat est renouvelable quatre ans par tacite reconduction et prendra fin au 31/12/2029.

ARTICLE 8- Modification

Les Parties peuvent convenir de modifier le présent contrat. La ou les modifications interviendront le cas échéant par voie d'avenant.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL001CS120226-DE

ARTICLE 9- Résiliation

Les Parties peuvent décider d'un commun accord de mettre un terme du présent contrat.

En cas de non-respect ou d'inexécution totale ou partielle par l'une ou l'autre des Parties des engagements réciproques inscrits dans le contrat, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des Parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cadre d'une faute exclusive de la part du SYDEV, les sommes versées au titre du partenariat ne seront pas restituées par le Bénéficiaire.

En cas de résiliation, d'inexécution totale ou partielle des engagements décrits à l'article 3 du présent contrat, le Bénéficiaire s'engage à rembourser les sommes versées par le SYDEV dans un délai de 6 mois à compter de la résiliation, une fois, déduites, le cas échéant, les sommes correspondantes aux contreparties déjà utilisées par le SYDEV.

ARTICLE 10- Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application du contrat, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Dans cette perspective de recherche d'accord amiable, les Parties pourront notamment recourir à la mission de conciliation prévue par l'article L.211-4 du Code de Justice Administrative.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application du présent contrat devra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES-6 Allée de l'île Gloriette à NANTES CEDEX (44044),

Fait en deux exemplaires originaux,

Le

A la Roche-sur-Yon,

Pour le SYDEV
Le Président du SYDEV,
M. Laurent FAVREAU
« Lu & Approuvé »

Pour AU GRAND LARGE
Président d'AU GRAND LARGE,
M. Arnaud BOISSIERES
« Lu & Approuvé »

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL002CS120226-DE

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL002CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL002CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL002CS120226-DE

DEL002CS120226 : Mise en place et ajustement des autorisations de programme et d'engagement et de leurs crédits de paiement (APCP)

Les créations et ajustements des autorisations pluriannuelles proposés au vote du budget primitif 2026 du budget principal et du budget annexe rattaché SYDEV'Chaleur sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

● AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

Autorisations de programme ou d'engagement	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Votes antérieurs	355 577 494,31	8 054 541,87	363 632 036,18
Clôture programme achevé	/	/	/
Propositions nouvelles / Ajustements	**+ 40 357 500,00**	**0,00**	**40 357 500,00**
Nouveaux Cumuls	395 934 994,31	8 054 541,87	403 989 536,18

Ouverture des autorisations de programme (investissement) ..... + 45 000 000,00 euros

Programme Electricité 2027 (n°202701) : +28 000 000 euros
Programme Eclairage 2027 (n°202720) : +17 000 000 euros

Ajustement des autorisations de programme existantes (investissement).. - 4 642 500,00 euros

Programme PCRS et géolocalisation (n°201722) : + 155 000,00 euros
Programme Distribution d'hydrogène vert (n°202010) : + 22 000,00 euros
Programme Electricité 2026 (n°202601) -6 264 500,00 euros
Programme Eclairage 2026 (n°202620) : +1 445 000,00 euros

● CREDITS DE PAIEMENT 2026

Crédits de paiement 2026	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Propositions nouvelles / Ajustements	**46 080 500,00**	**1 101 000,00**	**47 181 500,00**

Crédits de paiement 2026 en investissement : 46 080 500,00 euros

Programme PCRS et géolocalisation (n°201722) : 280 000,00 euros
Programme Distribution d'Hydrogène vert (n°202010) : 120 000,00 euros
Programme Aide à la rénovation énergétique des bâtiments (n°202140) : 2 500 000,00 euros
Programme Electricité 2026 (n°202601) 26 335 500,00 euros
Programme Eclairage 2026 (n°202620) : 16 295 000,00 euros
Programme Electricité 2027 (n°202701) : 400 000,00 euros
Programme Eclairage 2027 (n°202720) : 150 000,00 euros

Crédits de paiement 2026 en fonctionnement : 1 101 000,00 euros

Programme Mise en œuvre des PCAET (n°201830) : 171 000,00 euros
Programme Participation au financement des pactes territoriaux pour la rénovation énergétique de l'habitat (n°202432) : 930 000,00 euros

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL002CS120226-DE

BUDGET ANNEXE SYDEV CHALEUR

● AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

Autorisations de programme ou d'engagement	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Propositions nouvelles	0,00	/	**0,00**

Ouverture d'une autorisation de programme (investissement) ..... + 0,00 euros

● CREDITS DE PAIEMENT 2026

Crédits de paiement 2026	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Propositions nouvelles / Ajustements	850 000,00	/	**850 000,00**

Crédits de paiement 2026 en investissement ..... + 850 000,00 euros
Programme RCU Talmont-Saint-Hilaire (n°2501) : 850 000,00 euros

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est ainsi invité à délibérer sur :
- L'ouverture et la révision des autorisations de programme et d'engagement telles que présentées ci-dessus et dans les documents figurant en annexes du présent rapport,
- L'inscription des crédits de paiements 2026 tels que proposés dans le cadre des budgets primitifs 2026 du budget principal et du budget annexe SYDEV'Chaleur.

***

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL065CS171224 en date du 17 décembre 2024 relative à l'ouverture d'un budget annexe au budget principal relatif à la régie à autonomie financière SYDEV'Chaleur dédiée à l'aménagement et l'exploitation des réseaux publics de production et/ou de distribution de chaleur ou de froid à compter du 1er janvier 2025,

Vu les statuts du SYDEV et de sa Régie « SYDEV'Chaleur »,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL063CS161225 relative au vote des autorisations de programme et des crédits de paiement inscrits dans le cadre de la décision modificative n°2/2025, en date du 16 décembre 2025,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide de :
- L'ouverture et la révision des autorisations de programme ou d'engagement telles que présentés ci-dessus et dans les documents figurant en annexes du présent rapport,
- L'inscription des crédits de paiement 2026 tels que proposés dans le cadre des budgets primitifs 2026 du budget principal et du budget annexe SYDEV'Chaleur.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL002CS120226-DE

SYDEV-2026-DEL002CS120226

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL002CS120226-DE

BUDGET PRINCIPAL

TABLEAU DE SUIVI DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS

		AUTORISATIONS			CREDITS DE PAIEMENT			
N° et intitulé de l'AP	Année de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Réalisations <2025	Crédits de paiement ouverts en 2025	Crédits de paiement ouverts en 2026	Reste à financer (>2026)
201722 PCRS ET GEOLOCALISATION DES RESEAUX EP	2017	5 014 255,50	155 000,00	**5 169 255,50**	4 330 545,92	558 709,58	280 000,00	
202020 ECLAIRAGE 2020	2019	11 033 765,05		**11 033 765,05**	11 033 765,05			
202010 DISTRIBUTION D'HYDROGENE VERT	2020	6 023 614,52	22 000,00	**6 045 614,52**	5 913 034,52	12 580,00	120 000,00	
202101 ELECTRICITE 2021	2020	45 347 781,55		**45 347 781,55**	45 193 374,35	154 407,20		
202120 ECLAIRAGE 2021	2020	13 409 568,03		**13 409 568,03**	13 386 405,02	23 163,01		
202140 PROGRAMME D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS	2021	15 000 000,00		**15 000 000,00**	5 041 504,32	6 843 782,20	2 500 000,00	614 713,48
202201 ELECTRICITE 2022	2021	45 507 304,90		**45 507 304,90**	45 108 755,21	398 549,69		
202220 ECLAIRAGE 2022	2021	14 334 342,22		**14 334 342,22**	14 261 649,38	72 692,84		
202301 ELECTRCITE 2023	2021	40 976 111,91		**40 976 111,91**	37 307 404,45	3 668 707,46		
202320 ECLAIRAGE 2023	2021	15 842 092,75		**15 842 092,75**	14 495 792,75	1 346 300,00		
202401 ELECTRCITE 2024	2023	29 219 229,13		**29 219 229,13**	16 543 029,13	12 676 200,00		
202420 ECLAIRAGE 2024	2023	17 386 239,75		**17 386 239,75**	10 079 739,75	7 306 500,00		
202501 ELECTRCITE 2025	2024	31 161 254,22		**31 161 254,22**	81 754,22	31 079 500,00		
202520 ECLAIRAGE 2025	2024	17 321 934,78		**17 321 934,78**	86 934,78	17 235 000,00		
202601 ELECTRCITE 2026	2025	33 000 000,00	-6 264 500,00	**26 735 500,00**		400 000,00	26 335 500,00	
202620 ECLAIRAGE 2026	2025	15 000 000,00	1 445 000,00	**16 445 000,00**		150 000,00	16 295 000,00	
202701 ELECTRCITE 2027	2025		28 000 000,00	**28 000 000,00**			400 000,00	27 600 000,00
202720 ECLAIRAGE 2027	2025		17 000 000,00	**17 000 000,00**			150 000,00	16 850 000,00
TOTAL		**355 577 494,31**	**40 357 500,00**	**395 934 994,31**	***222 863 688,85***	**81 926 091,98**	**46 080 500,00**	45 064 713,48

ETAT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS

		AUTORISATIONS			CREDITS DE PAIEMENT			
N° et intitulé de l'AE	Année de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Réalisations <2025	Crédits de paiement ouverts en 2025	Crédits de paiement ouverts en 2026	Reste à financer (>2026)
201830 MISE EN ŒUVRE DES PCAET	2018	1 431 000,00		**1 431 000,00**	359 293,15	270 000,00	171 000,00	630 706,85
202132 PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES PLATEFORMES DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH)	2021	1 373 541,87		**1 373 541,87**	548 825,06	824 716,81		
202432 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES PACTES TERRITORIAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT	2024	5 250 000,00		**5 250 000,00**			930 000,00	4 320 000,00
TOTAL		**8 054 541,87**		**8 054 541,87**	**908 118,21**	**1 094 716,81**	**1 101 000,00**	**4 950 706,85**

TOTAL GENERAL	**363 632 036,18**	**40 357 500,00**	**403 989 536,18**	**223 771 807,06**	**83 020 808,79**	**47 181 500,00**	**50 015 420,33**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL002CS120226-DE

TABLEAU DE SUIVI DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS

		AUTORISATIONS			CREDITS DE PAIEMENT		
N° et intitulé de l'AP	Année de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts en 2025	Crédits de paiement ouverts en 2026	Reste à financer (>2026)
2501 RCU Talmont-Saint-Hilaire	2025	1 050 000,00		**1 050 000,00**	200 000,00	850 000,00	
TOTAL		**1 050 000,00**		**1 050 000,00**	**200 000,00**	**850 000,00**	

ETAT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS

		AUTORISATIONS			CREDITS DE PAIEMENT		
N° et intitulé de l'AE	Année de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement ouverts en 2025	Crédits de paiement ouverts en 2026	Reste à financer (>2026)
TOTAL							

TOTAL GENERAL	**1 050 000,00**		**1 050 000,00**	**200 000,00**	**850 000,00**	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL003CS120226-DE

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL003CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL003CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL003CS120226-DE

DEL003CS120226 - Subventions proposées dans le cadre du budget primitif 2026

Considérant la réglementation spécifique applicable aux subventions, il y a lieu de procéder à l'étude des crédits inscrits à ce titre dans le cadre du projet de budget primitif 2026, dont le détail est joint au présent document, pour les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL

> Subventions inscrites en section d'investissement :

Subventions	Réelles	Ordre	Cumul
Propositions	5 505 000,00	570 100,00	**6 075 100,00**

Ces crédits correspondent :

• Pour les opérations réelles :

- au programme d'aide du SYDEV dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics pour **2 500 000 euros**, incluant deux nouveaux volets de subventions en vue de soutenir la rénovation de l'éclairage intérieur des bâtiments publics (150 000 euros) et l'intégration de matériaux biosourcés (150 000 euros),
- aux subventions liées à la gestion déléguée du contrat chaleur renouvelable de l'ADEME (CCR) pour **2 340 000 euros** (remboursées par l'ADEME)**,**
- aux subventions pour l'accompagnement et la réalisation de projets d'autoconsommation individuelle ou collective pour **485 000 euros,**
- aux subventions pour les études de faisabilité de projets de méthanisation pour **64 000 euros**,
- aux subventions pour la gestion technique des bâtiments (GTB) pour **30 000 euros,**
- aux subventions pour l'élaboration des schémas directeurs relatifs aux énergies renouvelables 1**0 000 euros**,
- aux subventions au titre d'opérations innovantes pour **27 000 euros,**
- aux subventions pour le déploiement d'objets connectés dans les bâtiments publics pour **25 000 euros,**
- aux subventions pour des audits énergétiques pour **9 000 euros,**
- aux subventions pour des études d'énergie renouvelable pour **9 000 euros,**
- aux subventions pour des simulations thermiques dynamiques pour **6 000 euros.**

• Pour les opérations d'ordre :

- à la subvention en nature au titre du programme GéoBat pour un montant total de **200 000 euros**,
- à la subvention en nature au titre des opérations pour compte de tiers pour les travaux d'enfouissement coordonnés de réseaux de communications électroniques pour **133 300 euros**,
- à la subvention en nature au titre des opérations pour compte de tiers pour l'activité éclairage d'un montant de **129 600 euros**,
- à la subvention en nature au titre des opérations pour compte de tiers pour les travaux de prestations accessoires pour **107 200 euros.**

> Subventions inscrites en section de fonctionnement :

Subventions	Réelles	Ordre	Cumul
Propositions	1 506 500,00	/	**1 506 500,00**

Ces crédits correspondent aux soutiens :

- au soutien des Plateformes de rénovation énergétique de l'habitat pour **930 000 euros**,
- à l'accompagnement des EPCI pour la mise en œuvre des PCAET pour **231 000 euros**, dont l'aide au financement des postes de chargés de mission, les animations auprès des scolaires ainsi que l'adaptation des documents d'urbanisme aux enjeux air-énergie-climat,
- à l'élaboration de plans de mobilité simplifiés pour **30 000 euros,**
- au soutien des animations des projets TES pour les territoires pilotes engagés dans la démarche pour **40 000,00 euros,**
- à l'aide au financement des postes d'économes de flux pour **56 000 euros,**
- aux animations et actions de communication en lien avec les PCAET et la transition énergétique pour **30 000,00 euros,**
- à l'accompagnement des territoires sur des projets EnR sensibles pour **12 000 euros,**
- à l'animation du label French Tech pour **45 000 euros,**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL003CS120226-DE

- aux actions de sensibilisation et/ou de repérage dans le cadre [illegible] énergétique pour **24 000 euros,**
- au soutien de l'émergence de projets citoyens pour **6 000 euros,**
- à l'accompagnement de l'élaboration des contrats d'exploitation des bâtiments publics pour **12 000 euros,**
- aux subventions pour l'embellissement des postes de transformation pour **10 000,00 euros,**
- au soutien aux projets solidaires dans le domaine de l'énergie pour **10 000,00 euros,**
- au soutien d'opérations innovantes et à divers partenariats pour **70 500,00 euros.**

BUDGET ANNEXE SYDEV'CHALEUR

Néant

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est ainsi invité à délibérer sur l'inscription des crédits de subvention proposée dans le cadre du projet de budget primitif 2026 telle que présentée ci-dessus et dans le document figurant en annexe du présent rapport.

***

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5212-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu les statuts du SYDEV et de sa régie SYDEV'Chaleur,

Vu les délibérations du Comité syndical n° DEL062CS161225B en et DEL005CS120226 en date du 16 décembre 2025 et du 12 février 2026 relatives au vote du guide financier et du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide l'inscription des crédits de subvention proposée dans le cadre du projet de budget primitif 2026 telle que présentée ci-dessus et dans le document figurant en annexe de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL003CS120226-DE

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET 2026

INVESTISSEMENT

SUBVENTIONS REELES

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention (EUR)
2026					
2041481	Subvention d'équipement versée aux communes	Accompagnement étude de structure d'autoconsommation collective	A définir	Commune	60 000,00
2041481	Subvention d'équipement versée aux communes	Accompagnement Assistance à maitrise d'ouvrage projet d'autoconsommation collective	A définir	Commune	15 000,00
2041481	Subvention d'équipement versée aux communes	Etudes audits énergétiques	A définir	Commune	9 000,00
2041481	Subvention d'équipement versée aux communes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics : AMO biosourcés : accompagnement dans un programme de travaux biosourcés adapté aux bâtiments	A définir	Commune	105 000,00
2041481	Subvention d'équipement versée aux communes	Etudes de simulation thermique dynamique	A définir	Commune	6 000,00
2041481	Subvention d'équipement versée aux communes	Gestion déléguée du contrat chaleur renouvelable de l'ADEME	A définir	Commune	2 340 000,00
2041481	Subvention d'équipement versée aux communes	Etudes Energies Renouvelables	A définir	Commune	9 000,00
2041482	Subvention d'équipement versée aux communes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics	A définir	Commune	1 000 000,00
2041482	Subvention d'équipement versée aux communes	Renforcement Charpente photovoltaïque	A définir	Commune	60 000,00
2041482	Subvention d'équipement versée aux communes	Ombrières	A définir	Commune	350 000,00
2041482	Subvention d'équipement versée aux communes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics : rénovation de l'éclairage intérieur	A définir	Commune	105 000,00
2041482	Subvention d'équipement versée aux communes	Gestion technique des bâtiments (G.T.B.)	A définir	Commune	30 000,00
2041482	Subvention d'équipement versée aux communes	Subvention pour le déploiement d'objets connectés IoT	A définir	Commune	25 000,00
2041581	Subvention d'équipement versée aux groupements de collectivités	Opérations innovantes	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	9 000,00
2041581	Subvention d'équipement versée aux groupements de collectivités	Etudes Opérations innovantes	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	18 000,00
2041581	Subvention d'équipement versée aux groupements de collectivités	Etudes de gisement et faisabilité Méthanisation	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	64 000,00
2041581	Subvention d'équipement versée aux groupements de collectivités	Schéma directeur de déplacement	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	10 000,00
2041582	Subvention d'équipement versée aux groupements de collectivités	Rénovation énergétique des bâtiments	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	540 000,00
2324	Subvention d'équipement versée aux communes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics (acompte subvention)	A définir	Commune	660 000,00
2324	Subvention d'équipement versée aux communes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics : rénovation de l'éclairage intérieur (acompte subvention)	A définir	Commune	45 000,00
2324	Subvention d'équipement versée aux communes	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics : AMO biosourcés : accompagnement dans un programme de travaux biosourcés adapté aux bâtiments (acompte subvention)	A définir	Commune	45 000,00
Σ Subventions d'équipement					**5 505 000,00**

SUBVENTIONS D'ORDRE

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention (EUR)
2026					
204412	Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	Travaux d'éclairage public 2027	Comm. de communes ou d'agglomération	Comm. de communes ou d'agglomération	10 000,00
204412	Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	Prestations accessoires 2027	Divers	Divers	20 000,00
204412	Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	Travaux d'éclairage public 2026	Comm. de communes ou d'agglomération	Comm. de communes ou d'agglomération	119 600,00
204412	Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	Prestations accessoires 2026	Adhérents du SYDEV	Adhérents du SYDEV	87 200,00
204422	Subventions d'équipement en nature - Organismes privés	Travaux de communications électroniques 2027	Orange	Société anonyme	10 000,00
204422	Subventions d'équipement en nature - Organismes privés	Travaux de communications électroniques 2026	Orange	Société anonyme	123 300,00
204412	Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	Programme Géobat	Adhérents du SYDEV	Adhérents du SYDEV	200 000,00
Σ Subventions d'équipement					**570 100,00**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL003CS120226-DE

FONCTIONNEMENT

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
2026					
657348	Subvention de fonctionnement aux autres communes	Embellissement des postes de transformation	A définir	Commune	10 000,00
657348	Subvention de fonctionnement aux autres communes	Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat	A définir	Commune	25 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Accompagnement PCAET	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	171 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Animations grand public pour les scolaires en lien avec le PCAET	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	30 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Plan de Mobilité simplifié	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	30 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	905 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Accompagnement dans l'élaboration des contrats d'exploitation des bâtiments publics	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	12 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Economes de Flux	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	56 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Emergence projets ENR citoyens	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	6 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Accompagnement des territoires sur les projets sensibles	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	12 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Adaptation des documents d'urbanismes aux enjeux air, énergie,climat	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	30 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Opérations innovantes	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	9 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Animation et actions de communication en lien avec les PCAET et la transiion énergétique	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	30 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Animation des projets pilotes transition énergétique et sociétale (TES)	Territoires pilotes	Communauté de communes ou d'agglomération	40 000,00
657358	Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	Actions de sensibilisation et/ou de repérage dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et la mobilité	A définir	Communauté de communes ou d'agglomération	24 000,00
657382	Subvention de fonctionnement aux autres organismes publics	Subvention Animation Label French Tech	Vendée Numérique	Groupements d'Intérêt Public	45 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations & autres	Association de solidarité	A définir	Association	10 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations & autres	Association de transition	A définir	Association	61 500,00
Σ Subventions de fonctionnement					**1 506 500,00**

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL004CS120226-DE

SYDEV-2026-DEL004CS120226

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL004CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation ..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL004CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL004CS120226-DE

DEL004CS120226 - Nature des dépenses à imputer au compte "6232 – Fêtes et cérémonies"

Une délibération de principe énumérant les catégories de dépenses pouvant être comptabilisées à l'article « 6232 – Fêtes et cérémonies » doit être adoptée.

Par ailleurs, une 3ème édition des « Rencontres Vendéennes de l'Energie » (RVE) va être organisée le 5 novembre 2026 afin de sensibiliser et fédérer les parties prenantes du SYDEV et échanger sur les actions concrètes à mener collectivement pour répondre aux enjeux de transition énergétique du territoire.

Cet évènement va mobiliser une enveloppe financière estimée à 120 000,00 euros.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer pour :
- Affecter une enveloppe de 120 000,00 euros maximum à l'organisation de l'édition 2026 des « Rencontres Vendéennes de l'Energie » (RVE),
- Affecter les dépenses suivantes au compte 6232 – « Fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget 2026 :
  - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies,
  - les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de mariages ou décès, les frais d'annonces, de publicité et de parutions liés à ces événements.

***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D1617-19,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°DEL005CS120226 du Comité syndical en date du 12 février 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Vu les statuts du SYDEV et de sa régie SYDEV'Chaleur,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide :
- D'affecter une enveloppe de 120 000,00 euros maximum à l'organisation de l'édition 2026 des « Rencontres Vendéennes de l'Energie »,
- D'affecter les dépenses suivantes au compte 6232 – « Fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget 2026 :
  - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies,
  - les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de mariages ou décès, les frais d'annonces, de publicité et de parutions liés à ces événements.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL005CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

DEL005CS120226 – Approbation du budget primitif 2026

Dans le prolongement du débat sur les orientations budgétaires entériné par la délibération n° DEL061CS161225B du Comité Syndical du 16 décembre 2025, le projet de budget primitif 2026 pour le budget principal et le budget annexe SYDEV'Chaleur s'élève, en dépenses et en recette à **150 771 212,43 euros, dont 93 951 253,67 euros d'opérations réelles**.

BUDGET PRINCIPAL – Nomenclature comptable M57

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement			
Opérations réelles	26 474 733,67	43 396 411,67	16 921 678,00
Opérations d'ordre	31 214 683,38	14 293 005,38	-16 921 678,00
Total	**57 689 417,05**	**57 689 417,05**	**0,00**
Section d'investissement			
Opérations réelles	66 176 520,00	49 254 842,00	-16 921 678,00
Opérations d'ordre	25 253 105,38	42 174 783,38	16 921 678,00
Total	**91 429 625,38**	**91 429 625,38**	**0,00**
Total			
Opérations réelles	92 651 253,67	92 651 253,67	0,00
Opérations d'ordre	56 467 788,76	56 467 788,76	0,00
Total général	**149 119 042,43**	**149 119 042,43**	**0,00**

L'instruction comptable M57 offre la possibilité de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. L'assemblée délibérante est informée de ces mouvements lors de sa plus proche séance.

BUDGET ANNEXE SYDEV'CHALEUR – Nomenclature comptable M4

	Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation			
Opérations réelles	29 000,00	34 000,00	5 000,00
Opérations d'ordre	19 400,00	14 400,00	-5 000,00
Total	**48 400,00**	**48 400,00**	**0,00**
Section d'investissement			
Opérations réelles	1 271 000,00	1 266 000,00	-5 000,00
Opérations d'ordre	332 770,00	337 770,00	5 000,00
Total	**1 603 770,00**	**1 603 770,00**	**0,00**
Total			
Opérations réelles	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00
Opérations d'ordre	352 170,00	352 170,00	0,00
Total général	**1 652 170,00**	**1 652 170,00**	**0,00**

Sur la proposition du Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté dans les documents joints en annexes,
- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe SYDEV'Chaleur tel que présenté dans les documents joints en annexes,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

- D'autoriser le Président à procéder, pour le budget principal, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,
- D'autoriser le Président à procéder à des facturations entre le budget principal et le budget rattaché « SYDEV'Chaleur » *(charges de personnel, frais d'études, charges de fonctionnement, dépenses d'assurance…).*

***

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL065CS171224 en date du 17 décembre 2024 relative à l'ouverture d'un budget annexe au budget principal relatif à la régie à autonomie financière SYDEV'Chaleur dédiée à l'aménagement et l'exploitation des réseaux publics de production et/ou de distribution de chaleur ou de froid à compter du 1er janvier 2025,

Vu les statuts du SYDEV et les statuts de la régie SYDEV'Chaleur,

Vu les délibérations du Comité syndical n° DEL061CS161225 en et DEL062BCS161225B en date du 16 décembre 2025 relatives au débat sur les orientations budgétaires 2026 et le vote du guide financier 2026,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide :
- D'approuver le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté dans les documents joints en annexes,
- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe rattaché SYDEV'Chaleur tel que présenté dans les documents joints en annexes,
- D'autoriser le Président à procéder, pour le budget principal, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,
- D'autoriser le Président à procéder à des facturations entre le budget principal et le budget annexe rattaché « SYDEV'Chaleur » *(charges de personnel, frais d'études, charges de fonctionnement, dépenses d'assurance…).*

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Budget 2026

Présentation brève et synthétique

Comité Syndical du 12 février 2026

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

SOMMAIRE

Introduction 2
1. Présentation synthétique du budget primitif 3
1.1. Rappel des enjeux de la mandature 3
1.2. L'essentiel du budget primitif 2026 3
2. Budget principal *(nomenclature comptable M57)* 6
2.1. Vue d'ensemble du budget primitif 6
2.2. Les principales évolutions par rapport aux orientations budgétaires 2026 6
2.3. Répartition analytique des opérations réelles 7
2.3.1. Répartition des dépenses réelles (92,7 M€) : 7
2.3.2. Répartition des recettes réelles (92,7 M€) : 8
2.4. Présentation du budget principal 2026 par sections et évolution par rapport au budget primitif 2025 9
2.4.1. Vue générale par sections 9
2.4.2. Présentation et analyse détaillée par sections des évolutions par rapport au budget primitif 2025 9
2.5. Structure et évolution de la dette 13
2.5.1. Caractéristiques générales de la dette 13
2.5.2. Répartition de la dette par type de risque 13
2.5.3. Répartition de la dette par prêteurs 13
2.5.4. Cotation de la dette (selon la grille CBC - Charte de bonne conduite) 13
2.5.5. Liste et caractéristiques principales des contrats d'emprunts en cours 14
2.5.6. Flux de remboursement de la dette existante au 01/01/2026 14
2.5.7. Profil d'extinction de la dette existante au 01/01/2026 14
2.5.8. Dette garantie 15
3. Budget annexe rattaché SYDEV'Chaleur *(nomenclature comptable M4)* 16
Annexes 17

Introduction

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé, par son article 107, de nouvelles obligations relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

En complément des nouvelles dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire, elle prévoit également qu'une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations essentielles et dont la forme et le contenu reste à l'appréciation des collectivités locales, soit jointe au budget primitif et au compte financier unique.

Le budget primitif est conforme au débat sur les orientations budgétaires 2026 entériné par la délibération du Comité syndical n°DEL061CS161225B en date du 16 décembre 2025 comme en témoigne le tableau analytique des opérations réelles dont les vues synthétiques et détaillées sont présentées en annexes 1, 2 et 4.

Les ajustements proposés en complément des orientations budgétaires étudiées en décembre sont détaillés au §2.2. de la présente note.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

1. Présentation synthétique du budget primitif

1.1. Rappel des enjeux de la mandature

Les 4 grands enjeux du mandat sont les suivants :

Renforcer la proximité avec les adhérents	• Ecoute, réactivité, proximité • Répondre aux besoins, assurer une bonne qualité de nos interventions • Garantir la meilleure qualité de distribution des énergies • Accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement
Dynamiser la transition énergétique au sein des territoires	• Réduire les consommations • Promouvoir la mobilité propre • Faire avancer les réseaux intelligents • Rénover nos bâtiments publics et accompagner les privés dans leurs démarches
Favoriser les partenariats pour développer la recherche et l'innovation	• Développer nos liens avec nos décideurs locaux (intercommunalités, syndicats, Département, Vendée Energie, Vendée Numérique…) • Renforcer nos relations régionales (région, pôle énergie, smile…) • Augmenter la production d'énergies renouvelables en lien avec les territoires
S'assurer d'un fonctionnement efficient	• Accompagner le personnel dans des formations qualifiantes • Etre en lien étroit avec nos entreprises

1.2. L'essentiel du budget primitif 2026

Conformément aux éléments décrits dans le rapport détaillé sur les orientations budgétaires 2026, les évènements marquants de ce budget primitif sont les suivants :

- **Activité électricité :**
  - **Prévision de 15M€ de travaux d'extensions de réseaux**
  - **Programmation de 8M€ de travaux d'effacements de réseaux** compte tenu du contexte de renouvellement des mandats locaux. Mise en œuvre au 1er janvier 2026 de nouvelles règles financières bonifiées pour les travaux réalisés sur le réseau d'électricité ainsi que pour les travaux intervenant sur les infrastructures de communication électronique pour les adhérents qui mutualisent la RODP opérateurs
  - **Diminution notable du programme de renforcement des réseaux** compte tenu de la baisse des départs mal alimentés détectés
  - **Maintien d'un fort niveau de travaux de sécurisations** estimé à 4M€ pour 2026 grâce à l'optimisation de l'utilisation des crédits en provenance du FACE
  - **Poursuite de la géolocalisation des réseaux ICE** initiée en 2025 (0,7M€)

- **Activité éclairage public et signalisation lumineuse :**
  - **Maintien du dynamisme des programmes de travaux neufs** (9M€) **et de rénovation** (4M€) du parc d'éclairage
  - **Poursuite des actions d'optimisation des puissances** pour réduire les consommations d'énergie du parc d'éclairage public avec la suppression des boules et l'anticipation du remplacement des boules 2B (3M€) bénéficiant du Fonds Vert, le rétrofit LED (0,5M€) ainsi que le relamping LED intégré à la maintenance éclairage dont la plus-value financière est intégralement prise en charge par le SYDEV (0,8M€/an)
  - **Poursuite des programmes de géolocalisation des réseaux et de constitution du PCRS** (pour un montant de 0,4M€ en 2026)
  - **Maintien du FCTVA sur les dépenses d'entretien de la voirie** : recette menacée de suppression lors des projets de loi de finances pour 2025 et 2026 et finalement maintenue dans les textes définitifs entrainant l'ajout d'une recette de +0,9M€ au budget primitif par rapport aux orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

- **Activité transition énergétique :**
  - Poursuite des actions déjà engagées sur le précédent mandat, notamment le soutien à la **mise en œuvre des PCAET** et le programme d'aide à la **rénovation énergétique des bâtiments publics**. Courant 2026, en complément de l'aide historique proposée par le syndicat, les adhérents peuvent bénéficier d'aides ponctuelles pour favoriser l'intégration de matériaux biosourcés et pour réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de leurs bâtiments publics
  - Les **Pactes Territoriaux France Rénov'**, dont le SYDEV est signataire, sont entrés en vigueur au 01/01/2025. Suite au « stop and go » de l'aide nationale « Ma prime rénov-parcours accompagné » avec des conditions d'éligibilité resserrées, le SYDEV révise à la hausse ses modalités d'accompagnement financier des EPCI pour les volets infos-conseil et accompagnement. L'engagement financier du SYDEV est alors majoré de +1,1M€ par rapport au vote initial, dans une perspective de réalisation à 100% des objectifs déclarés par les territoires
  - **Mise en service courant 2026 du premier réseau de chaleur urbain** sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire et porté par la régie SYDEV'Chaleur nouvellement créée. Vote de règles financières pour cette nouvelle activité du SYDEV pour encadrer la prise en charge des audits techniques et financiers d'installations existantes et définir les taux de participation applicables en cas d'abandon d'un projet
  - Poursuite de l'accompagnement à l'exploitation des bâtiments publics et notamment les plus énergivores de manière prioritaire et poursuite des actions pour étendre et animer un **réseau d'économes de flux** dans le département
  - **Poursuite du programme « GéoBAT »,** Gestion Energétique Optimisée des Bâtiments Publics, consistant à réaliser des petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics des adhérents pour leur compte avec une participation du SYDEV aux coûts des travaux ainsi que la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable pour en faciliter le financement. Ce programme a pour but de lever les freins techniques, administratifs et financiers à la réalisation de ces travaux. En 2026, les travaux de suppression de chaudières à fioul ou à gaz propane deviennent éligibles, sous conditions, à ce portage
  - Maintien du **guichet unique pour le solaire photovoltaïque** pour les adhérents et **modification des accompagnements techniques et financiers pour le développement d'opérations d'autoconsommation** individuelles ou collectives des adhérents avec le doublement de l'aide du SYDEV pour le renforcement de charpente et la réfection de toiture et la mise en place d'une subvention pour les travaux de création d'ombrières photovoltaïques en injection totale intégrant le périmètre de la PMO *(personne morale organisatrice)* du SYDEV
  - Finalisation et promotion de la **charte méthanisation** au premier semestre 2026
  - En matière d'actions relevant des « territoires connectés », déploiement progressif du **cadastre solaire** départemental et du **jumeau numérique** courant 2026 et maintien des subventions pour l'équipement des adhérents en **objets connectés** pour assurer le pilotage énergétique des bâtiments publics.

- **Activité mobilité durable :**
  - Expérimentation d'installation de **bornes résidentielles publiques** *(conformément aux orientations du SDIRVE, le schéma directeur, revu en 2023)* suite à une étude des besoins et des usages initiée en 2024
  - Poursuite de l'**accompagnement du SYDEV pour le déploiement des IRVE** *(Infrastructures de Recharge pour les Véhicules électriques et hybrides rechargeables)* sur le département avec l'accompagnement d'AMI portés par les EPCI adhérents
  - **Maintien des prix de recharge pour l'avitaillement en hydrogène vert** pour les usagers
  - **Diminution des prix de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables** au 1er janvier 2026 pour les bornes de recharge rapide et les superchargeurs *(maintien des tarifs 2025 pour les bornes de recharge normale).*

- **Satellites du SYDEV : Vendée Energie**

  Vendée Energie va poursuivre en 2026 son développement d'unités de production d'énergies renouvelables *(centrales solaires sur bâtiments / sur ombrières / au sol et parcs éoliens)* au plus près des territoires. Pour mettre en œuvre son programme d'investissement :
  - **Une augmentation de capital est envisagée sur 2026** pour un montant de 6,5M€ pour le SYDEV, actionnaire à 65% de la SEM

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

- L'encours de tirage sur **l'avance en compte courant d'associés** consentie par le SYDEV ne sera, quant à lui, pas remboursé avant l'exercice 2027.

En ce qui concerne la **gestion des ressources humaines et l'évolution des effectifs et de la masse salariale,** l'année 2026 est marquée par :

- **L'absence de création de poste permanent sur l'exercice**. Compte tenu du non-remplacement immédiat de 3 chargés d'affaires à la direction infrastructures lié à la baisse d'activité, le nombre d'agents permanents devrait s'établir à 113 au 31/12/2026. Un poste permanent sera supprimé en 2027 à la suite d'un départ en retraite
- La mise en place d'un contrat de projet pour un poste de chargé(e) de la commande publique et appui aux projets portés par le service juridique
- L'activation de deux surcroîts de travail
- L'accueil de 6 apprentis en septembre 2026.

La récente croissance des effectifs du SYDEV pour permettre le développement des activités et des expertises au bénéfice des adhérents et des territoires, implique de créer de **nouveaux espaces de travail**. Une enveloppe de travaux, initialement budgétée mais non engagée sur l'exercice 2025 est à nouveau inscrite au budget 2026 de manière à réaliser des travaux structurants dans l'atrium du bâtiment *(création de planchers)* et ainsi créer de nouveaux espaces de travail pour le déploiement des équipes.

En matière de **communication** et en complément des actions récurrentes ou ponctuelles visant à promouvoir le syndicat ainsi que ses actions et programmes :

- les nouveaux site internet et portail extranet seront mis en service
- les actions de communication visant à sensibiliser la population à la transition écologique via l'animation de Vendée Transitions vont se poursuivre
- une 3ème édition des Rencontres Vendéennes de l'Energie (RVE) sera organisée
- le service communication accompagnera les délégués dans leur rôle d'élu, à l'occasion de l'installation du nouveau mandat
- Enfin, il sera proposé de poursuivre le partenariat avec le skipper vendéen Arnaud BOISSIERES de manière à accompagner et promouvoir la mobilité durable maritime.

L'encours de dette net du SYDEV s'élève à 11,6 millions d'euros au 31/12/2025 compte tenu de la réalisation d'un remboursement anticipé temporaire à hauteur de 4,5M€. Les 6 contrats du portefeuille, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,91%, correspondent strictement à des emprunts à taux fixes simples côtés sans risque (A1) sur la charte de bonne conduite Gissler. En matière de gestion active de la dette et de la trésorerie, le SYDEV procède depuis 2024 à des remboursements anticipés temporaires d'emprunt de manière à optimiser ses frais financiers et a également ouvert un compte à terme pour le placement des pénalités perçues dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

D'un point de vue budgétaire, le précédent exercice été marqué par la **création d'un budget annexe rattaché, pour la gestion de la compétence de production et/ou de distribution de chaleur ou de froid** et d'une régie à seule autonomie financière dénommée « SYDEV'Chaleur ». Après une première année d'initialisation et d'engagement de travaux, le premier réseau de chaleur urbain construit par le SYDEV sera mis en service dans les mois à venir avec des premières livraisons de chaleur d'ores et déjà programmées pour le mois de septembre 2026. De nouveaux projets sont également en pourparlers avec deux adhérents et donneront lieu au lancement d'études préalables et peut être, de de nouveaux marchés de construction à amorcer sur l'exercice.

Concernant le **budget vert**, le SYDEV a produit en annexe de son compte financier unique (CFU) 2024 l'annexe règlementaire précisant les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Celle-ci sera enrichie de nouvelles cotations et périmètres de dépenses à l'occasion de l'approbation du CFU 2025, conformément au calendrier national de déploiement de cette nouvelle obligation.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

2. Budget principal *(nomenclature comptable M57)*

2.1. Vue d'ensemble du budget primitif

Le budget primitif 2026 fait apparaître, en dépenses et en recettes, un total de **149 119 042,43 euros** *(dont 92 651 253,67 euros d'opérations réelles)* réparti comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement			
Opérations réelles	26 474 733,67	43 396 411,67	16 921 678,00
Opérations d'ordre	31 214 683,38	14 293 005,38	-16 921 678,00
Total	**57 689 417,05**	**57 689 417,05**	**0,00**
Section d'investissement			
Opérations réelles	66 176 520,00	49 254 842,00	-16 921 678,00
Opérations d'ordre	25 253 105,38	42 174 783,38	16 921 678,00
Total	**91 429 625,38**	**91 429 625,38**	**0,00**
Total			
Opérations réelles	92 651 253,67	92 651 253,67	0,00
Opérations d'ordre	56 467 788,76	56 467 788,76	0,00
Total général	**149 119 042,43**	**149 119 042,43**	**0,00**

Le budget primitif contient plusieurs activités assujetties à la TVA *(électricité, infrastructures de recharges pour les véhicules électriques, infrastructures de communications électroniques, stations de distribution d'hydrogène vert ainsi que la location des locaux et la mise à disposition de moyens matériels)*. Les inscriptions budgétaires liées à ces activités sont donc portées au budget pour leurs montants hors taxes.

2.2. Les principales évolutions par rapport aux orientations budgétaires 2026

Quelques ajustements ont été apportés dans le cadre de l'adoption budget primitif par rapport aux projections détaillées étudiées lors du débat sur les orientations budgétaires 2026.

Ces évolutions sont identifiées dans les annexes 1 et 2 à la présente note et concernent principalement les postes suivants (relevant des opérations réelles) :

	Dépenses	Recettes	Solde
Inscription de la recette de FCTVA relative aux dépenses de fonctionnement, suite à l'abandon de la réforme envisagée dans le PLF2026 *(inéligibilité des dépenses d'entretien de la voirie)*	/	+910,0 k€	+910,0 k€
Révision à la hausse des crédits de paiement relatifs au **financement des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH)** conformément à la décision de bonifier l'accompagnement financier du SYDEV suite au désengagement national	+145,3 k€	/	-145,3 k€
Jumeau numérique et cadastre solaire *(plus-value liée à l'ajustement à la hausse du nombre bâtiments)*	+76,0 k€	/	-76,0 k€
Projet « BoQuaGeRe 85», BOcage QUAlité et Gestion de la Ressource en 85 (1)	+60,0 k€	+30,0 k€	-30,0 k€
Provision pour charges relative aux jours épargnés par les agents sur les comptes épargne temps (CET)	+75,0 k€	/	-75,0 k€
Ajustements divers	+30,7 k€	+13,4 k€	-17,3 k€
Emprunt et charges financières	/	-566,4 k€	-566,4 k€
TOTAL AJUSTEMENT	**387,0 k€**	**387,0 k€**	**0,0 k€**

(1) Objectifs du projet mené avec plusieurs partenaires *(FiBois Pays de la Loire, ADEME, Valdefis, SCIC Bois Energies Locales, CIVAM GRAPEA, Chambre d'agriculture)* :
- Réunir les conditions propices à la gestion durable du bocage vendéen,
- Permettre l'émergence d'une garantie de durabilité dans l'approvisionnement bois énergie sur le département de la Vendée
- Promouvoir et déployer la certification sur le territoire vendéen

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

L'ensemble de ces ajustements entraîne une augmentation des prévisions réelles de +387k€ en dépenses et en recettes, dont -567k€ de la prévision de besoin d'emprunt sur l'exercice.

L'emprunt à mobiliser pour permettre le financement des investissements inscrits au budget primitif principal 2026 s'élève donc à 9,84 M€, dont 4,26M€ de retirage de l'emprunt remboursé temporairement par anticipation en 2024 à des conditions financières entérinées (taux fixe de 1%).

2.3. Répartition analytique des opérations réelles

Les présentations analytiques synthétiques et détaillées des opérations réelles du budget primitif, permettant de visualiser les inscriptions budgétaires par activités et grands chapitres, sont jointes en annexes 1 et 2.

2.3.1. Répartition des dépenses réelles (92,7 M€) :

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

2.3.2. Répartition des recettes réelles (92,7 M€) :

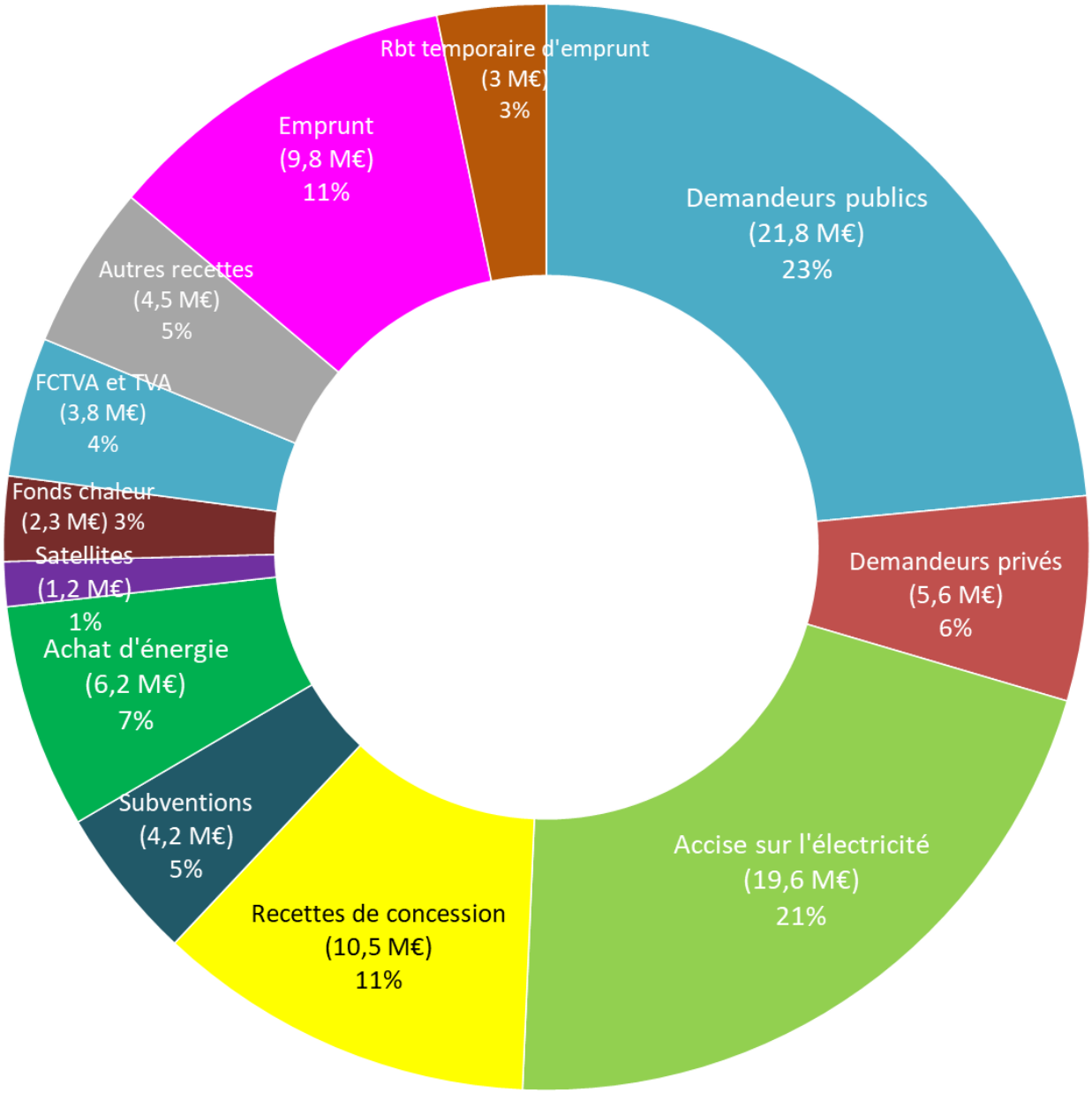

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

2.4. Présentation du budget principal 2026 par sections et évolution par rapport au budget primitif 2025

2.4.1. Vue générale par sections

Malgré une diminution notable des prévisions de travaux sur cette année de renouvellement des mandats locaux par rapport aux prévisions initiales de l'exercice précédent, l'épargne nette prévisionnelle serait en très légère contraction par rapport au budget primitif 2025 (-0,17M€).

Données en millions d'euros

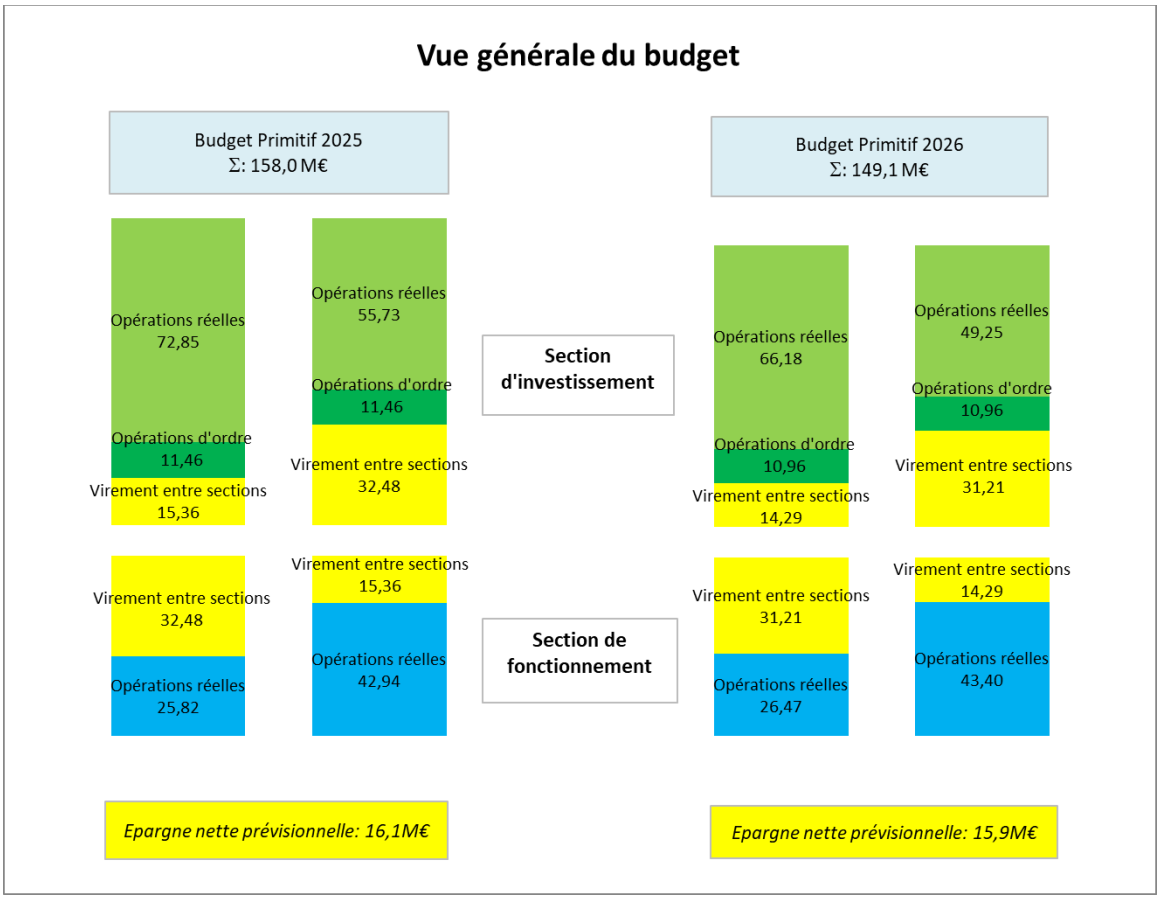

2.4.2. Présentation et analyse détaillée par sections des évolutions par rapport au budget primitif 2025

Section de fonctionnement : dépenses (en euros)

Chapitres		Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution	
011	Charges à caractère général	16 526 311,64	16 582 484,00	56 172,36	0,3%
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 271 000,00	7 523 800,00	252 800,00	3,5%
65	Autres charges de gestion courante	1 710 375,86	2 020 750,00	310 374,14	18,1%
Sous total dépenses de gestion courante		***25 507 687,50***	***26 127 034,00***	***619 346,50***	***2,4%***
66	Charges financières	220 000,00	187 699,67	-32 300,33	-14,7%
67	Charges spécifiques	30 000,00	30 000,00	0,00	0,0%
68	Dotations aux provisions	60 000,00	130 000,00	70 000,00	116,7%
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement		***25 817 687,50***	***26 474 733,67***	***657 046,17***	***2,5%***
023	Vir. section de fonctionnement	16 404 563,12	16 081 383,38	-323 179,74	-2,0%
042	Op. d'ordre transf. entre sections	16 072 832,30	15 133 300,00	-939 532,30	-5,8%
Sous-total dépenses d'ordre de fonctionnement		***32 477 395,42***	***31 214 683,38***	***-1 262 712,04***	***-3,9%***
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**58 295 082,92**	**57 689 417,05**	**-605 665,87**	**-1,0%**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

L'augmentation de +2,5% (+657k€) entre les opérations réelles des deux budgets primitifs s'explique principalement par :

- L'augmentation de +18% du chapitre 65 (+310k€) due principalement à la revalorisation de l'aide du SYDEV pour le financement des PTREH, plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat (+336k€), suite au désengagement national

- La variation de +3,5% du chapitre 012 (+253k€) s'expliquant principalement par l'effet en année pleine des recrutements opérés courant 2025, de l'augmentation des cotisations CNRACL ainsi que de l'effet glissement-vieillesse-technicité (GVT)

- Un relatif maintien des dépenses relevant du chapitre 011 (+0,3% ; +56k€)

- La diminution des charges financières (-32k€)

- Et enfin, l'augmentation de la dotation de l'exercice pour la provision relative aux jours épargnés par les agents sur les comptes épargne-temps (+70k€).

Section de fonctionnement : recettes (en euros)

Chapitres		Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution	
013	Atténuations de charges	70 200,00	71 400,00	1 200,00	1,7%
70	Produits et services du domaine	7 520 552,00	7 552 722,00	32 170,00	0,4%
73	Impôts et taxes	19 443 500,00	19 578 500,00	135 000,00	0,7%
74	Dotations et participations	5 747 359,50	5 535 645,00	-211 714,50	-3,7%
75	Autres produits de gestion courante	9 487 454,00	9 375 383,00	-112 071,00	-1,2%
Sous-total recettes de gestion courante		**42 269 065,50**	**42 113 650,00**	**-155 415,50**	**-0,4%**
76	Produits financiers	666 796,00	1 282 761,67	615 965,67	92,4%
Sous-total recettes réelles de fonctionnement		**42 935 861,50**	**43 396 411,67**	**460 550,17**	**1,1%**
042	Op. d'ordre transf. entre sections	15 359 221,42	14 293 005,38	-1 066 216,04	-6,9%
Sous-total recettes d'ordre de fonctionnement		**15 359 221,42**	**14 293 005,38**	**-1 066 216,04**	**-6,9%**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**58 295 082,92**	**57 689 417,05**	**-605 665,87**	**-1,0%**

L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre les deux budgets primitifs de +461k€ (+1,1%) est principalement due à :

- L'augmentation des recettes prévisionnelles en provenance de la SEM Vendée Energie (+616k€) avec d'une part, des dividendes en hausse (+350k€ ; +54%) et le versement d'intérêts en compte courant d'associés d'autre part (+221k€)

- La hausse du produit des locations de fourreaux d'infrastructures de communications électroniques (+180k€)

- La légère augmentation de la prévision d'accise sur l'électricité (+135k€)

- La diminution des recettes *(participations des adhérents et FCTVA)* liées à la maintenance et au fonctionnement de l'éclairage public (-195 k€)

- La contraction des recettes en provenance des usagers des stations d'hydrogène vert *(réduction du nombre de véhicules)* et des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables *(impact de la diminution des tarifs au 1er janvier pour les bornes rapides et les superchargeurs)* représentant -186k€, partiellement compensés à hauteur de 85k€ par la perception des recettes liées à la TIRUERT *(Taxe incitative relative à l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les transports)*

- La baisse de la redevance de concession électricité de -179k€ (-2,8%) conséquemment à la baisse des travaux d'effacements de réseaux conduits par le SYDEV

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Section d'investissement : dépenses (en euros)

Chapitres		Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution	
20	Immobilisations incorporelles	791 200,00	880 420,00	89 220,00	11,3%
204	Subventions d'équipement versées	4 190 750,00	3 005 000,00	-1 185 750,00	-28,3%
21	Immobilisations corporelles	537 000,00	300 100,00	-236 900,00	-44,1%
23	Immobilisations en cours	2 486 594,00	2 519 000,00	32 406,00	1,3%
Opérations d'équipement		49 775 500,00	46 080 500,00	-3 695 000,00	-7,4%
Sous-total dépenses d'équipement		***57 781 044,00***	***52 785 020,00***	***-4 996 024,00***	***-8,6%***
10	FCTVA	5 000,00	5 000,00	0,00	0,0%
13	Subventions d'investissement	300 000,00	300 000,00	0,00	0,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 835 000,00	3 838 000,00	3 000,00	0,1%
	Dont opérations de gestion active de la dette (remboursements temporaires d'emprunts retirés sur l'exercice)	*3 000 000,00*	*3 000 000,00*	*0,00*	*0,00%*
26	Participations et créances rattachées	5 522 500,00	6 500 000,00	977 500,00	17,7%
27	Autres immobilisations financières	3 281 200,00	696 000,00	-2 585 200,00	-78,8%
45	Op. pour compte de tiers	2 127 500,00	2 052 500,00	-75 000,00	-3,5%
Sous-total des dépenses réelles d'investissement		***72 852 244,00***	***66 176 520,00***	***-6 675 724,00***	***-9,2%***
040	Opérations d'ordre entre sections	15 359 221,42	14 293 005,38	-1 066 216,04	-6,9%
041	Opérations patrimoniales	11 460 100,00	10 960 100,00	-500 000,00	-4,4%
Sous-total des dépenses d'ordre de fonct.		*26 819 321,42*	*25 253 105,38*	*-1 566 216,04*	*-5,8%*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**99 671 565,42**	**91 429 625,38**	**-8 241 940,04**	**-8,3%**

La diminution des dépenses réelles d'investissement de -6,7M€ (-9,2%) entre les prévisions initiales des deux exercices s'explique principalement par :

- La diminution des travaux prévus sur l'exercice, compte tenu notamment du contexte de renouvellement des mandats locaux : -2M€ pour les travaux d'électricité et -1,2M€ pour les travaux sur le parc d'éclairage public ainsi que la baisse de l'enveloppe d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics (-0,5M€)

- La baisse des aides attribuables dans le cadre de la gestion déléguée du fonds chaleur (-1,1M€)

- Les travaux d'aménagement du bâtiment du SYDEV de manière à créer, notamment, de nouveaux espaces de bureaux dans l'atrium prévus en 2025 et reportés sur 2026

- La variation des crédits inscrits au chapitre 27 (-2,6M€). En 2025, figuraient deux opérations exceptionnelles : la dotation initiale de la régie SYDEV'Chaleur pour 500k€ et le tirage sur l'avance en compte courant d'associés accordée à la SEM Vendée Energie à hauteur de 2,3M€. En 2026, plusieurs avances remboursables sont inscrites au budget : 215k€ au profit du budget annexe pour le financement long terme du premier projet de réseau de chaleur urbain à Talmont-Saint-Hilaire et 481k€ au profit des adhérents dans le cadre du programme Géobat

- La variation des crédits inscrits au chapitre 26 (+0,98M€). L'augmentation de capital de la SEM Vendée Energie inscrite pour 2025 (5,5M€) n'a finalement pas été engagée l'an passé et devrait se concrétiser au second semestre de l'année 2026 pour un montant de 6,5M€.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Section d'investissement : recettes (en euros)

Chapitres		Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Evolution	
13	Subventions d'investissement	36 043 670,00	31 775 275,00	-4 268 395,00	-11,8%
16	Emprunts et dettes assimilées	8 166 000,00	12 838 000,00	4 672 000,00	57,2%
	Dont opérations de gestion active de la dette (remboursements temporaires d'emprunts retirés sur l'exercice)	*3 000 000,00*	*3 000 000,00*	*0,00*	*0,0%*
20	Immobilisations incorporelles	202 000,00		-202 000,00	-100,0%
23	Immobilisations en cours	470 000,00	200 000,00	-270 000,00	-57,4%
Sous-total recettes d'équipement		***44 881 670,00***	***44 813 275,00***	***-68 395,00***	***-0,2%***
10	FCTVA	3 225 000,00	2 865 000,00	-360 000,00	-11,2%
27	Autres immobilisations financières	6 069 000,00	89 667,00	-5 979 333,00	-98,5%
45	Opération pour compte de tiers	1 537 400,00	1 482 400,00	-55 000,00	-3,6%
024	Produits de cessions d'immobilisations	21 000,00	4 500,00	-16 500,00	-78,6%
Sous-total recettes réelles d'investissement		***55 734 070,00***	***49 254 842,00***	***-6 479 228,00***	***-11,6%***
021	Virement de la section de fonct.	16 404 563,12	16 081 383,38	-323 179,74	-2,0%
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	16 072 832,30	15 133 300,00	-939 532,30	-5,8%
041	Opérations patrimoniales	11 460 100,00	10 960 100,00	-500 000,00	-4,4%
Sous-total recettes d'ordre de fonctionnement		***43 937 495,42***	***42 174 783,38***	***-1 762 712,04***	***-4,0%***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**99 671 565,42**	**91 429 625,38**	**-8 241 940,04**	**-8,3%**

La diminution de -6,5M€ (-11,6%) entre les deux budgets primitifs est principalement imputable à :

- La diminution des participations des adhérents et des bénéficiaires privés aux travaux d'énergie et d'équipement réalisés par le SYDEV (-3,2M€) compte tenu de la baisse, d'une part, du niveau des investissements envisagés en 2026, année marquée par le renouvellement des mandats locaux, ainsi que de l'impact, d'autre part, de la bonification des règles financières du SYDEV pour les travaux d'effacements de réseaux et d'enfouissement des infrastructures de communications électroniques *(pour les seuls adhérents qui mutualisent la RODP opérateurs)*

- La diminution de la recette ADEME correspondant aux aides attribuables dans le cadre de la gestion déléguée du fonds chaleur (-1,1M€)

- La variation du chapitre 27 (-6,0M€) dont les prévisions intégraient en 2025 le remboursement intégral de l'avance en compte courant d'associés consentie à la SEM Vendée Energie. Celui-ci n'interviendra qu'en 2027

- La diminution de la recette prévisionnelle de FCTVA de -360k€

- Le recours à un emprunt de 12,8M€ en 2026, avant intégration des reports et résultats 2025, en hausse de +4,7M€ par rapport à la prévision initiale de 2025 qui ne s'est finalement pas concrétisée sur l'exercice.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

2.5. Structure et évolution de la dette

2.5.1. Caractéristiques générales de la dette

Capital restant dû (CRD) théorique au 31/12/2025	Capital remboursé par anticipation de manière temporaire au 31/12/2025	Capital restant dû (CRD) réel au 31/12/2025	Taux d'intérêt moyen pondéré	Durée résiduelle moyenne pondérée	Nombre de contrats
16 093 422,44 €	4 500 000,00 €	**11 593 422,44 €**	0,91 %	19 ans et 2 mois	6

2.5.2. Répartition de la dette par type de risque

Type	CRD au 31/12/2025 *(Montant en euros)*	% du CRD
Fixe	16 093 422,44 €	100,00%
Variable	0,00 €	0,00%
TOTAL	**16 093 422,44 €**	**100,0%**

Compte tenu du contexte des marchés financiers et des taux fixes particulièrement bas lors des dernières consultations, les derniers emprunts ont été contractualisés à taux fixes.

2.5.3. Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	CRD au 31/12/2025 *(Montant en euros)*	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 960 000	37%
CREDIT AGRICOLE	4 500 000	28%
CAISSE D'EPARGNE	3 704 672	23%
AGENCE FRANCE LOCALE	1 928 750	12%
TOTAL	**16 093 422**	**100%**

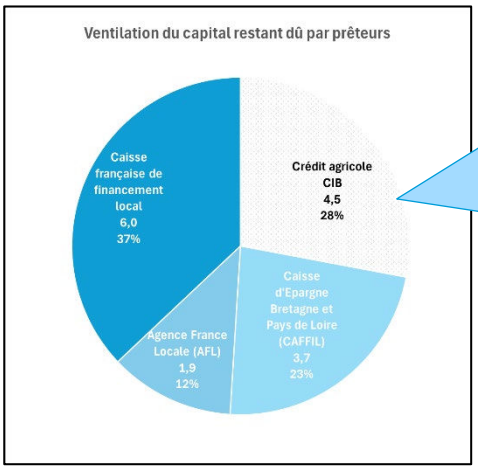

Le CRD Crédit Agricole CIB correspond à l'emprunt CP0511 remboursé par anticipation de manière temporaire

2.5.4. Cotation de la dette (selon la grille CBC - Charte de bonne conduite)

Structures / Indices sous-jacents			1 *Indices en euros*	2 *Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices*	3 *Ecarts d'indices zone euro*	4 *Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro*	5 *Ecarts d'indices hors zone euro*	6 *Autres indices*
A	Taux fixe simple Taux variable simple	Nombre de produits	6					
		% de l'encours	100%					
		Montant	16 093 422 €					
B	Barrière simple sans effet levier	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
C	Option d'échange	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ou 5 capé	Nombre de produits						
		% de l'encours						
		Montant						

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

E	Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	
		% de l'encours	
		Montant	
F	Autres types de structures	Nombre de produits	
		% de l'encours	
		Montant	

2.5.5. Liste et caractéristiques principales des contrats d'emprunts en cours

Réf. banque	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Montant initial (en euros)	CRD théorique au 31/12/2025	Remb. temporaire par anticipation	CRD réel au 31/12/2025	Durée résiduelle
5255830	Caisse d'Epargne	Taux fixe à 1,61%	2018	5 000 000	3 704 672,44		**3 704 672,44**	18,32
CP0511	CA CIB	Taux fixe à 1,00%	2019	6 000 000	4 500 000,00	4 500 000,00	**-**	19,55
1823	AFL	Taux fixe à 0,26%	2021	525 000	288 750,00		**288 750,00**	6,47
1825	AFL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 640 000,00		**1 640 000,00**	21,48
MON540013 EUR	CAFFIL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 660 000,00		**1 660 000,00**	21,68
MON542801 EUR	CAFFIL	Taux fixe à 1,32%	2022	5 000 000	4 300 000,00		**4 300 000,00**	22,43
TOTAL				**20 525 000**	**16 093 422,44**	**4 500 000,00**	**11 593 422,44**	

**les remboursements anticipés temporaires (RAT) réalisés depuis 2024 ont permis de réduire la charge des intérêts d'emprunts de 53K€.*

2.5.6. Flux de remboursement de la dette existante au 01/01/2026

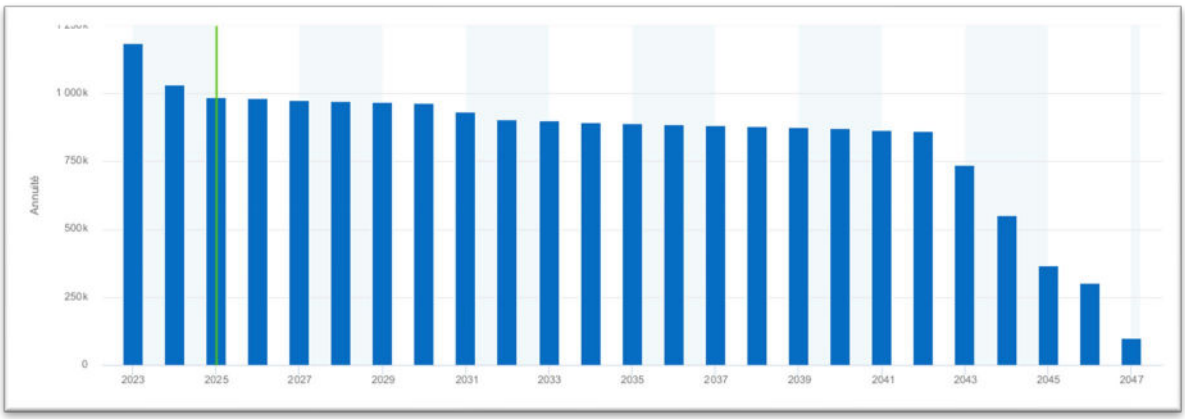

2.5.7. Profil d'extinction de la dette existante au 01/01/2026

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

2.5.8. Dette garantie

Sur sollicitation de ses satellites, le SYDEV peut être amené à accorder des garanties d'emprunt.
8 contrats d'emprunts sont actuellement garantis représentant des annuités 2026 de 4,1M€.

Bénéficiaires	CRD au 31/12/2025	Annuités prévision-nelles 2026 garanties	Nombre de contrats garantis *(au 31/12/25)*	Durée de vie résiduelle maximum *(au 31/12/25)*	Commentaire
Vendée Numérique	33 048 002,02	3 031 115,29	6	19 ans	Garantie du SYDEV à hauteur de 40% des emprunts souscrits, conformément à ses droits statutaires
Parc Eolien de la Plaine de la Minée *(groupe Vendée Energie)*	12 000 000,00	912 144,97	1	20 ans	Tirage de la tranche A du projet de 12M€ avant le 31/12/2025 Tirage d'une tranche B conditionnelle à hauteur de 3,8M€ en 2027
Vendée Eolien *(groupe Vendée Energie)*	1 305 902,52	169 635,04	1	8 ans	Ex « Eoliennes du Paisilier »
TOTAL	**46 353 904,53**	**4 112 895,30**	**8**		

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

3. Budget annexe rattaché SYDEV'Chaleur *(nomenclature comptable M4)*

Par délibération n°DEL062CS171224 en date du 17 décembre 2024, le Comité syndical du SYDEV a décidé de créer une régie dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité juridique, pour la gestion du service public de production et/ou de distribution de chaleur ou de froid dénommée « SYDEV'Chaleur ». Celle-ci a bénéficié d'une dotation initiale de 500k€ remboursable sur 30 ans afin de lui permettre de faire face à ses premières dépenses. Des premiers travaux de construction d'un réseau de chaleur urbain sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire ont été engagés en 2025.

Les faits marquants du budget primitif 2026 sont les suivants :

- Finalisation des travaux de construction du réseau de chaleur de Talmont-Saint-Hilaire avec une mise en service de l'installation prévue en juin 2026 et une vente de la chaleur à compter du 1er septembre 2026 *(4 mois d'exploitation sur l'exercice 2026).* L'ensemble des recettes d'investissement sera perçu sur l'exercice (Fonds chaleur et droits de raccordement versés par les abonnés)

- Activation d'une avance de trésorerie depuis le budget principal puis d'une consolidation sous forme d'avance remboursable à la fin de l'exercice 2026 pour le financement du projet de Talmont-Saint-Hilaire *(enveloppe maximale d'environ 215 k€, intégrant des aléas de chantier et l'hypothèse de la perception de 100% des recettes prévues, remboursable sur 20 ans sans intérêt)*

- Premiers engagements financiers consécutivement aux transferts de compétence des communes de Mortagne-sur-Sèvre et Montaigu-Vendée

- Identification d'une enveloppe d'études pour le lancement d'un autre projet de chaufferie d'une taille similaire au projet de Talmont (projet non identifié à ce jour)

Cela se traduit par un budget d'un montant total de **1 652 170,00 euros** *(dont 1 300 000,00 euros d'opérations réelles)* pour cette seconde année d'activité, réparti comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation			
Opérations réelles	29 000,00	34 000,00	5 000,00
Opérations d'ordre	19 400,00	14 400,00	-5 000,00
Total	**48 400,00**	**48 400,00**	
Section d'investissement			
Opérations réelles	1 271 000,00	1 266 000,00	-5 000,00
Opérations d'ordre	332 770,00	337 770,00	5 000,00
Total	**1 603 770,00**	**1 603 770,00**	**0,00**
Total			
Opérations réelles	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00
Opérations d'ordre	352 170,00	352 170,00	0,00
Total général	**1 652 170,00**	**1 652 170,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Annexes

ANNEXE 1……..Présentation analytique synthétique des prévisions 2026 (opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL

ANNEXE 2……..Présentation analytique détaillée des prévisions 2026 (opérations réelles)

ANNEXE 3..... Vues d'ensemble du budget primitif 2026 (maquette règlementaire M57)

BUDGET ANNEXE RATTACHE SYDEV'CHALEUR

ANNEXE 4……..Présentation analytique synthétique des prévisions 2026 (opérations réelles)

ANNEXE 5..... Vues d'ensemble du budget primitif 2026 (maquette règlementaire M4)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

ANNEXE 1 **Présentation analytique synthétique des prévisions 2026 (opérations réelles)**

→ BUDGET PRINCIPAL *(données en millions d'euros)*

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
ACTIVITES RESEAUX	50,73	36,33	-14,41
Activité électricité	26,88	22,38	-4,50
Activité relations concessionnaires - Expertise	0,07	0,00	-0,07
Activité éclairage	23,78	13,94	-9,84
TRANSITION ENERGETIQUE	15,52	9,48	-6,04
Planification énergétique territoriale	1,47	0,09	-1,38
Contrat Chaleur renouvelable (CCR)	2,34	2,34	0,00
Services énergétiques et solidarité	10,57	7,03	-3,54
Réseaux de chaleur urbain *(SYDEV'Chaleur)*	0,22	0,02	-0,19
Innovation - Expertise	0,92	0,00	-0,92
MOBILITE DURABLE	1,83	0,77	-1,07
Mobilité électrique	0,63	0,41	-0,21
Mobilité hydrogène	1,13	0,35	-0,78
Autres actions	0,07	0,00	-0,07
SATELLITES DU SYDEV	6,62	1,23	-5,39
Vendée Energie	6,50	1,23	-5,27
Vendée Numérique	0,05	0,00	-0,05
Géo Vendée	0,07	0,00	-0,07
Agence France Locale	0,00	0,00	0,00
AUTRES POSTES	14,11	32,01	17,90
EMPRUNT	3,84	12,84	9,00
Nouvel emprunt	0,84	5,58	4,74
Gestion active de la dette et de la trésorerie	3,00	3,00	0,00
Retirage emprunt remboursé temporairement	0,00	4,26	4,26
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES (M€)	92,65	92,65	0,00

→ BUDGET ANNEXE RATTACHE « SYDEV'CHALEUR » *(données en milliers d'euros)*

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
DOTATION INTIALE	16,67	0,00	-16,67
RCU TALMONT-SAINT-HILAIRE	883,00	1083,00	200,00
RCU MORTAGNE-SUR-SEVRE	116,00	56,00	-60,00
RCU MONTAIGU-VENDEE	116,00	56,00	-60,00
AUTRES PROJETS	168,33	105,00	-63,33
TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES (k€)	1 300,00	1 300,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Projet de Budget Primitif 2026
(opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL

Données en euros		DEPENSES			RECETTES		
		Orientations 2026	Projet de Budget primitif 2026	Ecart	Orientations 2026	Projet Budget primitif 2026	Ecart
→ REPORTS ET RESULTATS							
→ INSCRIPTIONS NOUVELLES							
ACTIVITES RESEAUX		**50 733 850,60**	**50 734 000,00**	**149,40**	**36 326 901,00**	**36 326 901,00**	**0,00**
Activité électricité		**26 879 850,60**	**26 880 000,00**	**149,40**	**22 383 401,00**	**22 383 401,00**	**0,00**
Extension de réseau							
I	Programme (TTC)	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00			0,00
I	TVA sur les dépenses	-2 260 000,00	-2 260 000,00	0,00			0,00
I	PCT (40%)			0,00	3 420 000,00	3 420 000,00	0,00
I	FACE extensions (40%)			0,00	540 000,00	540 000,00	0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	3 859 000,00	3 859 000,00	0,00
I	Participations Privés			0,00	4 730 000,00	4 730 000,00	0,00
I	Transfert de droit à déduction de TVA			0,00	69 000,00	69 000,00	0,00
	Sous-total (MOe interne non prise en compte)	**12 740 000,00**	**12 740 000,00**	**0,00**	**12 618 000,00**	**12 618 000,00**	**0,00**
Effacement de réseau							
I	Programme (TTC)	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00			0,00
I	TVA sur les dépenses	-1 200 000,00	-1 200 000,00	0,00			0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	3 279 000,00	3 279 000,00	0,00
I	Participations Privés			0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
I	Participations Orange			0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
I	FACE enfouissements			0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous-total	**6 800 000,00**	**6 800 000,00**	**0,00**	**3 356 000,00**	**3 356 000,00**	**0,00**
Renforcement de réseau							
I	Programme (TTC)	1 699 839,49	1 700 000,00	160,51			0,00
I	TVA sur les dépenses	-280 000,00	-280 000,00	0,00			0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	0,00	0,00	0,00
I	Participations Privés			0,00	28 000,00	28 000,00	0,00
I	Participation Orange			0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
I	Subventions (FACE AB)			0,00	1 131 000,00	1 131 000,00	0,00
	Sous-total	**1 419 839,49**	**1 420 000,00**	**160,51**	**1 161 000,00**	**1 161 000,00**	**0,00**
Sécurisation des réseaux							
I	Programme annuel Sécurisations (TTC)	4 000 011,11	4 000 000,00	-11,11			0,00
I	TVA sur les dépenses	-660 000,00	-660 000,00	0,00			0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	65 000,00	65 000,00	0,00
I	Participations Privés			0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
I	Participation Orange			0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
I	Subventions (FACE S et S')			0,00	2 475 000,00	2 475 000,00	0,00
	Sous-total	**3 340 011,11**	**3 340 000,00**	**-11,11**	**2 543 000,00**	**2 543 000,00**	**0,00**
Article 8							
I	Programme annuel (TTC)	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00			0,00
I	TVA sur les dépenses	-320 000,00	-320 000,00	0,00			0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	583 000,00	583 000,00	0,00
I	Participations Privés			0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
I	Participation Orange			0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
I	Subventions (article 8)			0,00	499 840,00	499 840,00	0,00
	Sous-total	**1 680 000,00**	**1 680 000,00**	**0,00**	**1 090 840,00**	**1 090 840,00**	**0,00**
Exploitation des ICE							
I	Divers Investissement (branchements ICE)	30 000,00	30 000,00	0,00			0,00
	Geolocalisation ICE	650 000,00	650 000,00	0,00			0,00
F	Recettes (location, RODP…)			0,00	1 414 561,00	1 414 561,00	0,00
	Sous-total	**680 000,00**	**680 000,00**	**0,00**	**1 414 561,00**	**1 414 561,00**	**0,00**
Autres actions							
I	Transformateurs non affectés	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
F	Subvention actions de solidarité	10 000,00	10 000,00	0,00			0,00
F	Redevance supports communs			0,00			0,00
F	Divers fonctionnement	10 000,00	10 000,00	0,00			0,00
	Sous-total	**220 000,00**	**220 000,00**	**0,00**	**200 000,00**	**200 000,00**	**0,00**
Activité relations concessionnaires - Expertis		**74 000,00**	**74 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
F	Campagnes de mesures	38 000,00	38 000,00	0,00			0,00
F	Logiciels de contrôle et de prospective réseaux	26 000,00	26 000,00	0,00			0,00
F	Contrôle des concessions (PTF, PR, …)	0,00	0,00	0,00			0,00
F	Contrôle des déplacements d'ouvrage	0,00	0,00	0,00			0,00
F	Analyse VRG (Valorisation des Remises Gratuites)			0,00			0,00
F	Evaluation de la capacité d'injection de biométhane	0,00	0,00	0,00			0,00
F	Charges à caractère général	10 000,00	10 000,00	0,00			0,00
Activité Eclairage		**23 780 000,00**	**23 780 000,00**	**0,00**	**13 943 500,00**	**13 943 500,00**	**0,00**
Eclairage travaux neufs							
I	Programme annuel	9 000 000,00	9 000 000,00	0,00			0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	5 147 000,00	5 147 000,00	0,00
I	Participations Privés			0,00	792 000,00	792 000,00	0,00
	Sous-total	**9 000 000,00**	**9 000 000,00**	**0,00**	**5 939 000,00**	**5 939 000,00**	**0,00**
Rénovation du parc d'éclairage							
I	Programme annuel	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00			0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	1 925 000,00	1 925 000,00	0,00
	Sous-total	**4 000 000,00**	**4 000 000,00**	**0,00**	**1 925 000,00**	**1 925 000,00**	**0,00**
Suppression des boules							
I	Programme annuel	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00			0,00
I	Fonds vert			0,00	0,00	0,00	0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	789 500,00	789 500,00	0,00
	Sous-total	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**	**0,00**	**789 500,00**	**789 500,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Projet de Budget Primitif 2026
(opérations réelles)

	Données en euros	DEPENSES			RECETTES		
		Orientations 2026	Projet de Budget primitif 2026	Ecart	Orientations 2026	Projet Budget primitif 2026	Ecart
	Rétrofit LED						
I	Programme annuel	500 000,00	500 000,00	0,00			0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	262 500,00	262 500,00	0,00
	Sous-total	**500 000,00**	**500 000,00**	**0,00**	**262 500,00**	**262 500,00**	**0,00**
	Signalisation lumineuse						
I	Programme annuel	500 000,00	500 000,00	0,00			0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
	Sous-total	**500 000,00**	**500 000,00**	**0,00**	**300 000,00**	**300 000,00**	**0,00**
	Géoréférencement des réseaux d'éclairage public et PCRS						
F	Géoréférencement et PCRS	45 000,00	45 000,00	0,00			0,00
I	PCRS	165 000,00	165 000,00	0,00			0,00
I	Géoréférencement	115 000,00	115 000,00	0,00			0,00
	Sous-total	**325 000,00**	**325 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Maintenance Eclairage						
F	Maintenance Annuelle + illuminations	**4 600 000,00**	**4 600 000,00**	**0,00**	**3 405 000,00**	**3 405 000,00**	**0,00**
	Autres						
F	Fonctionnement et réparation des installations d'éclairage	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00	1 321 000,00	1 321 000,00	0,00
F	Location feux vert récompense			0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
F	Redevance/guichet DT/DICT	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1 855 000,00	**1 855 000,00**	**0,00**	**1 322 500,00**	**1 322 500,00**	**0,00**
	TRANSITION ENERGETIQUE	**15 236 347,00**	**15 517 573,00**	**281 226,00**	**9 450 417,00**	**9 480 417,00**	**30 000,00**
	Planification énergétique territoriale	**1 269 274,00**	**1 474 500,00**	**205 226,00**	**60 000,00**	**90 000,00**	**30 000,00**
F	Plateformes de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH)	784 774,00	930 000,00	145 226,00			0,00
F	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	211 000,00	211 000,00	0,00			0,00
I	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	16 000,00	16 000,00	0,00			0,00
I	Méthanisation	64 000,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Méthanisation	26 000,00	26 000,00	0,00			0,00
F	Bois granulés	0,00	0,00	0,00			0,00
F	Energies renouvelables	0,00	60 000,00	60 000,00			0,00
F	Transition énergétique et sociétale	40 000,00	40 000,00	0,00			0,00
F	Animations et sensibilisation du grand public et scolaires	30 000,00	30 000,00	0,00			0,00
F	Partenariats	97 500,00	97 500,00	0,00			0,00
F	Certificats d'économie d'énergie liés à l'EP	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
F	Participations adhérents			0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
	Gestion déléguée du contrat chaleur renouve	**2 340 000,00**	**2 340 000,00**	**0,00**	**2 340 000,00**	**2 340 000,00**	**0,00**
I	Contrat Chaleur Renouvable 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Contrat Chaleur Renouvable 3	2 340 000,00	2 340 000,00	0,00	2 340 000,00	2 340 000,00	0,00
F	Rémunération / prime ADEME			0,00	0,00	0,00	0,00
F	Subvention animation	0,00	0,00	0,00			0,00
	Services énergétiques et solidarité	**10 566 540,00**	**10 566 540,00**	**0,00**	**7 029 750,00**	**7 029 750,00**	**0,00**
	Volet Bâtiments						
I	Subv. Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00			0,00
I	Audits énergétiques	57 000,00	57 000,00	0,00			0,00
I	Simulations thermiques dynamiques (STD)	38 000,00	38 000,00	0,00			0,00
I	Relevé Technique	20 000,00	20 000,00	0,00			0,00
I	Conseil EnR	64 000,00	64 000,00	0,00			0,00
I	Subvention Etudes EnR	9 000,00	9 000,00	0,00			0,00
F	Exploitation des bâtiments publics	222 240,00	222 240,00	0,00			0,00
F	Valorisation CEE partenariat			0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
F	Participations des adhérents			0,00	49 600,00	49 600,00	0,00
I	Subventions (ADEME, ACTEE…)			0,00	37 000,00	37 000,00	0,00
	Sous-total	**2 910 240,00**	**2 910 240,00**	**0,00**	**186 600,00**	**186 600,00**	**0,00**
	Volet Bâtiments : programme GEOBAT						
I	GéoBAT - Programme de travaux	800 000,00	800 000,00	0,00			0,00
I	GéoBAT - Participation des adhérents			0,00	600 000,00	600 000,00	0,00
F	GéoBAT - CEE			0,00	3 150,00	3 150,00	0,00
I	GéoBAT - Avance remboursable accordée	481 000,00	481 000,00	0,00			0,00
I	GéoBAT - Remboursement avance remboursable			0,00			0,00
	Sous-total	**1 281 000,00**	**1 281 000,00**	**0,00**	**603 150,00**	**603 150,00**	**0,00**
	Volet Achat d'énergie						
F	Fourniture d'énergie pour l'éclairage public	6 200 000,00	6 200 000,00	0,00	6 200 000,00	6 200 000,00	0,00
F	Prestations ou AMO	70 000,00	70 000,00	0,00			0,00
F	Frais de coordination groupement achat électricité et/ou gaz			0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous-total	**6 270 000,00**	**6 270 000,00**	**0,00**	**6 200 000,00**	**6 200 000,00**	**0,00**
	Volet Solidarité et lutte contre la précarité						
F	Actions de solidarité	105 300,00	105 300,00	0,00			0,00
F	Programme SLIME			0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
	Sous-total	**105 300,00**	**105 300,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**0,00**
	Réseaux de chaleur et de froid	**215 000,00**	**215 000,00**	**0,00**	**20 667,00**	**20 667,00**	**0,00**
	Etudes	0,00	0,00	0,00			0,00
I	Avance remboursable	215 000,00	215 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
I	Dotation initiale	0,00	0,00	0,00	16 667,00	16 667,00	0,00
	Innovation - Expertise	**845 533,00**	**921 533,00**	**76 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
I/F	Bâtiments connectés	86 200,00	86 200,00	0,00			0,00
I/F	Services numériques	91 333,00	167 333,00	76 000,00	0,00		0,00
I/F	Nouveaux échanges de l'énergie	50 000,00	50 000,00	0,00			0,00
I/F	Autoconsommation	565 000,00	565 000,00	0,00			0,00
I/F	Autres actions	53 000,00	53 000,00	0,00			0,00

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Projet de Budget Primitif 2026
(opérations réelles)

		DEPENSES			RECETTES		
	Données en euros	Orientations 2026	Projet de Budget primitif 2026	Ecart	Orientations 2026	Projet Budget primitif 2026	Ecart
	MOBILITE DURABLE	**1 824 087,67**	**1 831 929,44**	**7 841,77**	**766 192,00**	**766 192,00**	**0,00**
	Mobilité électrique	**619 144,44**	**626 744,44**	**7 600,00**	**414 220,00**	**414 220,00**	**0,00**
I	Programme annuel	163 000,00	163 000,00	0,00			0,00
F	Loyer terrain la Roche-sur-Yon	1 144,44	1 144,44	0,00			0,00
F	Maintenance et exploitation	455 000,00	462 600,00	7 600,00			0,00
I	Participations Communes & Ets publics			0,00			0,00
I	Subventions d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00
F	Contributions Communes & Ets publics			0,00	92 220,00	92 220,00	0,00
F	Recettes de recharge			0,00	322 000,00	322 000,00	0,00
	Mobilité hydrogène	**1 133 943,23**	**1 134 185,00**	**241,77**	**349 572,00**	**349 572,00**	**0,00**
I	Investissement	30 000,00	30 000,00	0,00			0,00
F	Fonctionnement	224 878,23	226 425,00	1 546,77	40 000,00	40 000,00	0,00
	Sous-total Station Givrand	**254 878,23**	**256 425,00**	**1 546,77**	**40 000,00**	**40 000,00**	**0,00**
I	Investissement	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Fonctionnement	354 333,00	350 833,00	-3 500,00	122 200,00	122 200,00	0,00
F	Loyer Vendée GNV			0,00	7 272,00	7 272,00	0,00
	Sous-total Station Les Sables d'Olonne	**399 333,00**	**395 833,00**	**-3 500,00**	**129 472,00**	**129 472,00**	**0,00**
I	Investissement	45 000,00	45 000,00	0,00			0,00
F	Fonctionnement	401 827,00	398 327,00	-3 500,00	180 000,00	180 000,00	0,00
	Sous-total Station La Roche sur Yon	**446 827,00**	**443 327,00**	**-3 500,00**	**180 000,00**	**180 000,00**	**0,00**
F	Exploitation commerciale par Vendée Energie	0,00	0,00	0,00			0,00
F	Frais divers de fonctionnement	2 905,00	8 600,00	5 695,00			0,00
I	Local stockage			0,00			0,00
F	Stock de pièces critiques	30 000,00	30 000,00	0,00			0,00
F	Divers (vente de badges usagers)			0,00	100,00	100,00	0,00
	Sous-total autres	**32 905,00**	**38 600,00**	**5 695,00**	**100,00**	**100,00**	**0,00**
	Autres actions	**71 000,00**	**71 000,00**	**0,00**	**2 400,00**	**2 400,00**	**0,00**
I/F	Actions mobilité durable	71 000,00	71 000,00	**0,00**	2 400,00	2 400,00	**0,00**
	SATELLITES DU SYDEV	**6 617 500,00**	**6 617 500,00**	**0,00**	**1 231 000,00**	**1 231 000,00**	**0,00**
	Vendée Energie (SAEML)						
F	Dividendes			0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
I	Avance en compte courant d'associés (6M€)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Intérêts avance en compte courant d'associés			0,00	231 000,00	231 000,00	0,00
I	Augmentation de capital	6 500 000,00	6 500 000,00	0,00			0,00
	Sous-total	**6 500 000,00**	**6 500 000,00**	**0,00**	**1 231 000,00**	**1 231 000,00**	**0,00**
	Vendée Numérique (GIP)						
I	Phase SDTAN2			0,00	0,00		0,00
I	Subvention LoRA	0,00	0,00	0,00			0,00
I	Subvention cœur de réseau	0,00	0,00	0,00			0,00
I	Subvention inclusion numérique			0,00			0,00
F	Animation label FRENCH TECH	45 000,00	45 000,00	0,00			0,00
	Sous-total	**45 000,00**	**45 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Géo Vendée (GIP)						
F	Contribution membres fondateurs	13 500,00	13 500,00	0,00			0,00
F	Subvention datalakehouse	0,00	0,00	0,00			0,00
F	Adhésion	10 000,00	10 000,00	0,00			0,00
F	Droits d'accès aux services	49 000,00	49 000,00	0,00			0,00
	Sous-total	**72 500,00**	**72 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Agence France Locale						
I	Apport en capital initial (1/5 - 2021-2025)	0,00	0,00	0,00			0,00
	Sous-total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	AUTRES POSTES	**14 014 425,67**	**14 112 251,23**	**97 825,56**	**31 085 326,67**	**32 008 743,67**	**923 417,00**
	Travaux						
I	Etudes en attente	50 000,00	50 000,00	0,00			0,00
I	Δ travaux sur programme réseau ultérieur	270 000,00	290 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
I	Crédits de paiement opérations de travaux N+1	590 000,00	590 000,00	0,00			0,00
I	Etudes suivies de réalisation	200 000,00	200 000,00	0,00			0,00
I	Etudes sans suite	50 000,00	50 000,00	0,00			0,00
	Communication						
F	Campagne de communication transition énergétique	196 576,00	196 576,00	0,00	126 822,00	126 822,00	0,00
F	Vendée Energie Tour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Parrainage Arnaud BOISSIERES	200 000,00	240 000,00	40 000,00			0,00
F	Communication générale et institutionnelle	173 540,00	133 540,00	-40 000,00	0,00	0,00	0,00
F	Rencontres Vendéennes de l'énergie	120 000,00	120 000,00	0,00			0,00
F	Communications activités du SYDEV	58 700,00	58 700,00	0,00			0,00
I	Investissement	0,00	0,00	0,00	16 218,00	9 635,00	-6 583,00
	Sous-total	**748 816,00**	**748 816,00**	**0,00**	**143 040,00**	**136 457,00**	**-6 583,00**
	Autres dépenses d'investissement						
I	Dépenses imprévues			0,00			0,00
I	Autres immobilisations	2 401 100,00	2 401 100,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
	Sous-total	**2 401 100,00**	**2 401 100,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**	**0,00**
	Autres dépenses de fonctionnement						
F	Ch. à caractère général et de gestion courante	1 597 010,00	1 599 730,00	2 720,00		0,00	0,00
F	Charges de personnel et frais assimilés	7 523 800,00	7 523 800,00	0,00	276 625,00	276 625,00	0,00
F	Charges financières	187 699,67	187 699,67	0,00	44 711,67	44 711,67	0,00
F	Charges exceptionnelles	30 000,00	30 000,00	0,00			0,00
F	Provisions *(CET, créances irrécouvrables…)*	55 000,00	130 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
F	Dépenses imprévues de fonctionnement		105,56	105,56			0,00
	Sous-total	**9 393 509,67**	**9 471 335,23**	**77 825,56**	**321 336,67**	**321 336,67**	**0,00**
	Autres recettes d'investissement						
I	Produits des cessions d'immobilisations			0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
I	FCTVA	5 000,00	5 000,00	0,00	2 865 000,00	2 865 000,00	0,00
I	Changement d'imputation			0,00			0,00
I	Régularisations / remboursements de participations	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
	Sous-total	**305 000,00**	**305 000,00**	**0,00**	**3 167 500,00**	**3 167 500,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Projet de Budget Primitif 2026
(opérations réelles)

		DEPENSES			RECETTES		
Données en euros		Orientations 2026	Projet de Budget primitif 2026	Ecart	Orientations 2026	Projet Budget primitif 2026	Ecart
Autres recettes de fonctionnement							
F	Atténuation de charges			0,00	71 400,00	71 400,00	0,00
F	Produits et services du domaine …	6 000,00	6 000,00	0,00	1 132 200,00	1 132 200,00	0,00
F	Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	19 578 500,00	19 578 500,00	0,00
F	Redevances de concession			0,00	6 550 000,00	6 550 000,00	0,00
F	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	52 300,00	52 300,00	0,00
F	FCTVA			0,00	0,00	910 000,00	910 000,00
F	Produits financiers			0,00	7 050,00	7 050,00	0,00
F	Pénalités			0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
	Sous-total	**6 000,00**	**6 000,00**	**0,00**	**27 451 450,00**	**28 361 450,00**	**910 000,00**
EMPRUNT		**3 838 000,00**	**3 838 000,00**	**0,00**	**13 404 374,27**	**12 838 000,00**	**-566 374,27**
I	Emprunt	838 000,00	838 000,00	0,00	6 144 374,27	5 578 000,00	-566 374,27
I	Remboursement anticipé définitif			0,00			0,00
I	Gestion active de la dette	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
I	Retirage emprunt remboursé temporairement	0,00		0,00	4 260 000,00	4 260 000,00	0,00
	TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	**92 264 210,94**	**92 651 253,67**	**387 042,73**	**92 264 210,94**	**92 651 253,67**	**387 042,73**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYDEV 712
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ENERGIE ET D EQUIPEMENT DE LA VENDEE

Numéro SIRET : 20004248900019
Poste comptable : SGC YON VENDEE

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	91 429 625,38	91 429 625,38
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	91 429 625,38	91 429 625,38

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	57 689 417,05	57 689 417,05
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	57 689 417,05	57 689 417,05

TOTAL DU BUDGET (4)	149 119 042,43	149 119 042,43

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	*0,00*	5 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	300 000,00	*6 922 700,00*	7 222 700,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 838 000,00	*10 260 000,00*	14 098 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	46 080 500,00		46 080 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	880 420,00	*0,00*	880 420,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	3 005 000,00	*570 100,00*	*3 575 100,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	300 100,00	*30 000,00*	330 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 519 000,00	*100 000,00*	*2 619 000,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	6 500 000,00	*0,00*	6 500 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	696 000,00	*0,00*	696 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*7 370 305,38*	7 370 305,38
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 052 500,00	*0,00*	2 052 500,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**66 176 520,00**	***25 253 105,38***	**91 429 625,38**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**91 429 625,38**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	16 582 484,00		16 582 484,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	7 523 800,00		7 523 800,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 020 750,00	*0,00*	2 020 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	187 699,67	*0,00*	187 699,67
67	Charges spécifiques (9)	30 000,00	*0,00*	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	130 000,00	*15 133 300,00*	15 263 300,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*16 081 383,38*	16 081 383,38
	Dépenses de fonctionnement – Total	**26 474 733,67**	***31 214 683,38***	**57 689 417,05**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**57 689 417,05**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 865 000,00	*0,00*	2 865 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	31 775 275,00	*0,00*	31 775 275,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 838 000,00	*10 260 000,00*	23 098 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*130 000,00*	130 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	200 000,00	*0,00*	*200 000,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	89 667,00	*0,00*	89 667,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*15 133 300,00*	15 133 300,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 482 400,00	*570 100,00*	2 052 500,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*16 081 383,38*	16 081 383,38
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00		4 500,00
	Recettes d'investissement – Total	**49 254 842,00**	***42 174 783,38***	**91 429 625,38**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**91 429 625,38**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	71 400,00		71 400,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 552 722,00		7 552 722,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	19 578 500,00		19 578 500,00
74	Dotations et participations (8)	5 535 645,00		5 535 645,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	9 375 383,00	*0,00*	9 375 383,00
76	Produits financiers	1 282 761,67	*0,00*	1 282 761,67
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*14 293 005,38*	14 293 005,38
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	43 396 411,67		

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	57 689 417,05

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III A

DEPENSES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**111 437 585,38**	**0,00**	**0,00**	**91 429 625,38**	**91 429 625,38**	**46 080 500,00**	**45 349 125,38**	**91 429 625,38**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 137 945,43	0,00	0,00	880 420,00	880 420,00	0,00	880 420,00	880 420,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	6 348 404,64	0,00	0,00	3 005 000,00	3 005 000,00	0,00	3 005 000,00	3 005 000,00
21	Immobilisations corporelles	388 929,57	0,00	0,00	300 100,00	300 100,00	0,00	300 100,00	300 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 465 169,57	0,00	0,00	2 519 000,00	2 519 000,00	0,00	2 519 000,00	2 519 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	81 926 091,98	0,00	0,00	46 080 500,00	46 080 500,00	46 080 500,00	0,00	46 080 500,00
Total des dépenses d'équipement		**91 266 541,19**	**0,00**	**0,00**	**52 785 020,00**	**52 785 020,00**	**46 080 500,00**	**6 704 520,00**	**52 785 020,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement	430 373,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	835 000,00	0,00		3 838 000,00	3 838 000,00		3 838 000,00	3 838 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	22 500,00	0,00	0,00	6 500 000,00	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00	6 500 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 327 488,00	0,00	0,00	696 000,00	696 000,00	0,00	696 000,00	696 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**4 615 361,00**	**0,00**	**0,00**	**11 339 000,00**	**11 339 000,00**	**0,00**	**11 339 000,00**	**11 339 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	4 250 952,42	0,00	0,00	2 052 500,00	2 052 500,00	0,00	2 052 500,00	2 052 500,00
Total des dépenses réelles		**100 132 854,61**	**0,00**	**0,00**	**66 176 520,00**	**66 176 520,00**	**46 080 500,00**	**20 096 020,00**	**66 176 520,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*6 600 000,00*			*14 293 005,38*	*14 293 005,38*		*14 293 005,38*	*14 293 005,38*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*4 704 730,77*			*10 960 100,00*	*10 960 100,00*		*10 960 100,00*	*10 960 100,00*
Total des dépenses d'ordre		**11 304 730,77**			**25 253 105,38**	**25 253 105,38**		**25 253 105,38**	**25 253 105,38**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								**91 429 625,38**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**97 013 342,98**	**0,00**	**91 429 625,38**	**91 429 625,38**	**91 429 625,38**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	59 760 331,06	0,00	31 775 275,00	31 775 275,00	31 775 275,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	12 838 000,00	12 838 000,00	12 838 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'équipement		**60 067 331,06**	**0,00**	**44 813 275,00**	**44 813 275,00**	**44 813 275,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 238 282,40	0,00	2 865 000,00	2 865 000,00	2 865 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	74 000,00	0,00	89 667,00	89 667,00	89 667,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 690,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
Total des recettes financières		**3 321 972,40**	**0,00**	**2 959 167,00**	**2 959 167,00**	**2 959 167,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	3 221 673,54	0,00	1 482 400,00	1 482 400,00	1 482 400,00
Total des recettes réelles		**66 610 977,00**	**0,00**	**49 254 842,00**	**49 254 842,00**	**49 254 842,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*17 197 635,21*		*16 081 383,38*	*16 081 383,38*	*16 081 383,38*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*8 500 000,00*		*15 133 300,00*	*15 133 300,00*	*15 133 300,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*4 704 730,77*		*10 960 100,00*	*10 960 100,00*	*10 960 100,00*
Total des recettes d'ordre		***30 402 365,98***		***42 174 783,38***	***42 174 783,38***	***42 174 783,38***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	**91 429 625,38**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**51 695 395,64**	**0,00**	**0,00**	**57 689 417,05**	**57 689 417,05**	**1 101 000,00**	**56 588 417,05**	**57 689 417,05**
011	Charges à caractère général (3)	16 727 585,50	0,00	0,00	16 582 484,00	16 582 484,00	0,00	16 582 484,00	16 582 484,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 711 000,00	0,00		7 523 800,00	7 523 800,00		7 523 800,00	7 523 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 292 915,37	0,00	0,00	2 020 750,00	2 020 750,00	1 101 000,00	919 750,00	2 020 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**25 731 500,87**	**0,00**	**0,00**	**26 127 034,00**	**26 127 034,00**	**1 101 000,00**	**25 026 034,00**	**26 127 034,00**
66	Charges financières	196 259,56	0,00		187 699,67	187 699,67		187 699,67	187 699,67
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	60 000,00			130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**266 259,56**	**0,00**	**0,00**	**347 699,67**	**347 699,67**		**347 699,67**	**347 699,67**
Total des dépenses réelles		**25 997 760,43**	**0,00**	**0,00**	**26 474 733,67**	**26 474 733,67**	**1 101 000,00**	**25 373 733,67**	**26 474 733,67**
023	*Virement à la section d'investissement*	*17 197 635,21*			*16 081 383,38*	*16 081 383,38*		*16 081 383,38*	*16 081 383,38*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*8 500 000,00*			*15 133 300,00*	*15 133 300,00*		*15 133 300,00*	*15 133 300,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**25 697 635,21**			**31 214 683,38**	**31 214 683,38**		**31 214 683,38**	**31 214 683,38**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								Total des dépenses de fonctionnement cumulées	57 689 417,05

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**50 132 007,60**	**0,00**	**57 689 417,05**	**57 689 417,05**	**57 689 417,05**
013	Atténuations de charges (2)	128 200,00	0,00	71 400,00	71 400,00	71 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 596 330,07	0,00	7 552 722,00	7 552 722,00	7 552 722,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	19 553 500,00	0,00	19 578 500,00	19 578 500,00	19 578 500,00
74	Dotations et participations (2)	6 275 802,05	0,00	5 535 645,00	5 535 645,00	5 535 645,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	9 089 142,30	0,00	9 375 383,00	9 375 383,00	9 375 383,00
Total des recettes de gestion des services		**42 642 974,42**	**0,00**	**42 113 650,00**	**42 113 650,00**	**42 113 650,00**
76	Produits financiers	855 347,57	0,00	1 282 761,67	1 282 761,67	1 282 761,67
77	Produits spécifiques (2)	3 391,86	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	30 293,75		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**889 033,18**	**0,00**	**1 282 761,67**	**1 282 761,67**	**1 282 761,67**
Total des recettes réelles		**43 532 007,60**	**0,00**	**43 396 411,67**	**43 396 411,67**	**43 396 411,67**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*6 600 000,00*		*14 293 005,38*	*14 293 005,38*	*14 293 005,38*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**6 600 000,00**		**14 293 005,38**	**14 293 005,38**	**14 293 005,38**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**57 689 417,05**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

Projet de Budget primitif 2026
(opérations réelles)

Comité syndical du 12/02/2026

BUDGET ANNEXE SYDEV'CHALEUR

Données en euros HT		DEPENSES			RECETTES		
		Orientations 2026	Projet de Budget primitif 2026	Ecart	Orientations 2026	Projet de Budget primitif 2026	Ecart
→REPORTS ET RESULTATS							
I	Total reports+résultat	0,00			0,00	0,00	0,00
E	Total reports+résultat	0,00			0,00	0,00	0,00
→ INSCRIPTIONS NOUVELLES							
Dotation initiale		16 667,00	16 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Dotation initiale	16 667,00	16 667,00	0,00			0,00
RCU Talmont-Saint-Hilaire		883 000,00	883 000,00	0,00	1 083 000,00	1 083 000,00	0,00
I	Etudes / Travaux	850 000,00	850 000,00	0,00			0,00
I	Fonds chaleur			0,00	438 000,00	438 000,00	0,00
I	Droits de raccordement			0,00	396 000,00	396 000,00	0,00
I	Avance remboursable budget principal (s/20 ans)	4 000,00	4 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00	0,00
E	Exploitation	29 000,00	29 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	0,00
RCU Mortagne-sur-Sèvre		116 000,00	116 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00
I	Etudes / Travaux	116 000,00	116 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00
E	Exploitation			0,00			0,00
RCU Montaigu-Vendée		116 000,00	116 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00
I	Etudes / Travaux	116 000,00	116 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00
E	Exploitation			0,00			0,00
Autres projets		168 333,00	168 333,00	0,00	105 000,00	105 000,00	0,00
I	Etudes / Travaux	163 333,00	168 333,00	5 000,00	105 000,00	105 000,00	0,00
I	Emprunt			0,00			0,00
E	Autres	5 000,00	0,00	-5 000,00			0,00
	TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	**1 300 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**1 300 000,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYDEV 712
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ENERGIE ET D EQUIPEMENT DE LA VENDEE

Numéro SIRET : 20004248900035
Poste comptable : SGC YON VENDEE

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : SYDEV CHALEUR

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	48 400,00	48 400,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	48 400,00	48 400,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 603 770,00	1 603 770,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 603 770,00	1 603 770,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 652 170,00	1 652 170,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)
(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	26 500,00	26 500,00	26 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**26 500,00**	**26 500,00**	**26 500,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**29 000,00**	**29 000,00**	**29 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*1 400,00*	*1 400,00*	*1 400,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*18 000,00*	*18 000,00*	*18 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***19 400,00***	***19 400,00***	***19 400,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**48 400,00**	**48 400,00**	**48 400,00**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**48 400,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**34 000,00**	**34 000,00**	**34 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**34 000,00**	**34 000,00**	**34 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*14 400,00*	*14 400,00*	*14 400,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***14 400,00***	***14 400,00***	***14 400,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**48 400,00**	**48 400,00**	**48 400,00**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**48 400,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**5 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	400 333,00	400 333,00	400 333,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	500 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**500 000,00**	**0,00**	**1 250 333,00**	**1 250 333,00**	**1 250 333,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	20 667,00	20 667,00	20 667,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**20 667,00**	**20 667,00**	**20 667,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**500 000,00**	**0,00**	**1 271 000,00**	**1 271 000,00**	**1 271 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*14 400,00*	*14 400,00*	*14 400,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*318 370,00*	*318 370,00*	*318 370,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***332 770,00***	***332 770,00***	***332 770,00***
	TOTAL	**500 000,00**	**0,00**	**1 603 770,00**	**1 603 770,00**	**1 603 770,00**

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 603 770,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	951 000,00	951 000,00	951 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**500 000,00**	**0,00**	**1 266 000,00**	**1 266 000,00**	**1 266 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL005CS120226-DE

45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**500 000,00**	**0,00**	**1 266 000,00**	**1 266 000,00**	**1 266 000,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*1 400,00*	*1 400,00*	*1 400,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*18 000,00*	*18 000,00*	*18 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*318 370,00*	*318 370,00*	*318 370,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***337 770,00***	***337 770,00***	***337 770,00***
TOTAL		**500 000,00**	**0,00**	**1 603 770,00**	**1 603 770,00**	**1 603 770,00**

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 603 770,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.(Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**5 000,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL006CS120226-DE

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL006CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL006CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL006CS120226-DE

DEL006CS120226 - Participation financière du SYDEV à l'association d[illegible] de l'année 2026

Par un courrier en date du 2 février 2026, CASPer, association du personnel du SYDEV et de VENDEE ENERGIE, sollicite une participation financière du SYDEV pour les actions qu'elle souhaiter organiser en 2026.

Cette demande est accompagnée d'un programme prévisionnel détaillé qui recense l'ensemble des actions envisagées en faveur des 150 agents actifs et retraités du SYDEV et de VENDEE ENERGIE en 2026.

Ce programme fait apparaître un besoin total de 23 500 euros dont :

- 11 400 euros pour organiser le traditionnel temps fort de Noël *(arbre de Noël et présents pour les enfants et les agents),*
- et 12 100 euros au titre des autres actions de l'amicale *(activités diverses, animations lors des pauses déjeuner, organisation de petits-déjeuners thématiques, actions de solidarité…).*

	Contribution 2024		Contribution 2025		Contribution 2026		Evolution 2025/2026	
	Montant / agent	Montant total	Montant / agent	Montant total	Montant / agent	Montant total	Montant / agent	Montant total
Activités et animations récurrentes	**151,06**	**21 450**	**145,80**	**21 870**	**163,19**	**23 500**	**+17,39**	**+1 630**
Dont SYDEV		*19 033*		*18 954*		*20 563*		*+1 609*
Dont Vendée Energie		*2 417*		*2 916*		*2 937*		*+21*

La contribution 2026 du SYDEV s'élève à 20 523 euros (163,19 euros/agent) et est en augmentation de 1 609 euros par rapport à la contribution attribuée en 2025.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer pour :

- Décider de l'attribution d'une participation du SYDEV à l'association CASPer, au titre de l'année 2026, d'un montant de 20 563 euros, le montant définitif de la participation étant ajusté en fonction du montant des dépenses réelles supportées par l'association,
- Autoriser le versement de l'intégralité de la subvention de 20 563 euros dès la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire, l'association s'engageant à présenter un état détaillé définitif des dépenses payées en 2026 et à reverser au SYDEV la part de sa subvention non utilisée le 31 mars 2027 au plus tard, dès lors qu'elle excéderait la somme de 100 euros.

***

Vu les statuts de l'association du personnel du SYDEV "CASPer",

Vu la délibération du bureau, en date du 16 octobre 2006, acceptant le principe de déterminer le montant de la participation annuelle du SYDEV à CASPer au vu d'un programme d'actions détaillé établi par l'association,

Vu la demande de participation de CASPer et le programme prévisionnel des actions 2026 tels que joints en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis favorable émis par la commission "Administration – Finances" à laquelle était conviés les membres du Bureau syndical, lors de sa réunion du 4 décembre 2025,

Considérant que les statuts de CASPer ont été modifiés au 1er janvier 2019 afin d'étendre le bénéfice des actions de l'amicale aux agents quel que soit leur statut, présents au moment de l'organisation de ces actions et exerçant leurs missions pour le compte du SYDEV et de VENDEE ENERGIE, sur une durée supérieure à 3 mois,

Considérant que l'effectif pris en compte à la date du 1er janvier 2026, au titre de la subvention 2026 du SYDEV, est de 126 (115 agents et 11 retraités adhérents) pour le SYDEV et 18 agents pour VENDEE ENERGIE,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL006CS120226-DE

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'attribuer à l'association du personnel CASPer une participation d'un montant de 20 563 euros au titre de l'année 2026, le montant définitif de la participation étant ajusté en fonction du montant des dépenses réelles supportées par l'association,
- D'autoriser le versement de l'intégralité de la subvention de 20 563 euros dès la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire, l'association s'engageant à présenter un état détaillé définitif des dépenses payées en 2026 et à reverser au SYDEV la part de sa subvention non utilisée le 31 mars 2027 au plus tard, dès lors qu'elle excéderait la somme de 100 euros.

La dépense est inscrite au chapitre 012, article 6474 du budget 2026 du SYDEV.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL006CS120226-DE

CASPer
L'esprit festif !

Monsieur Laurent FAVREAU
Président du SYDEV
3 Rue du Maréchal Juin
CS 80040
85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX

A La Roche Sur Yon, le 02 février 2026

OBJET : Demande de subvention – Exercice 2026

Monsieur le Président,

Afin de poursuivre nos actions en faveur de nos adhérents et notamment le programme prévisionnel décrit dans l'annexe jointe, nous sollicitons une subvention de la part du SYDEV d'un montant de 20 563 euros.

Je vous précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte : Association CASPer

Banque : Crédit Mutuel

Domiciliation :

Code Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
15519	39030	00020846501	20

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour CASPer,
Le Président,

Guillaume BARDIN

P.J. : Graphique répartition budget

3 rue du Maréchal Juin
85036 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. 02 51 45 88 00
casper@sydev-vendee.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL006CS120226-DE

Comité d'Animation du SYDEV pour le Personnel
- Budget 2026 -

Budget 2023 :	26 600 EUR	/	138	192,75 € / agent
Budget 2024 :	21 450 EUR	/	142	151,06 € / agent
Budget 2025 :	21 870 EUR	/	150	145,80 € / agent
Budget 2026 :	**23 500 EUR**	/	**144**	**163,19 € / agent**

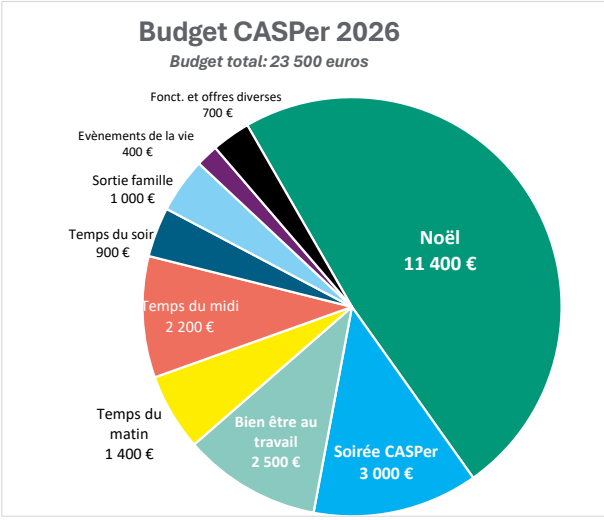

	Coût Total	Prise en charge CASPer	Budget CASPer
Noël	**11 400 €**	**100%**	**11 400 €**
Présents de Noël agents et enfants agent - de 12 ans	6 000 €	100%	6 000 €
Arbre de Noël	5 400 €	100%	5 400 €
Soirée CASPer	**3 000 €**	**100%**	**3 000 €**
Bien être au travail	**2 500 €**	**100%**	**2 500 €**
Galette des Rois	400 €	100%	400 €
Massage sur chaise et ateliers détentes	1 500 €	100%	1 500 €
Panier de fruits mensuel	600 €	100%	600 €
Temps du matin (3 Petit Déj)	**1 400 €**	**100%**	**1 400 €**
Temps du midi	**2 300 €**	**96%**	**2 200 €**
3 Jeux'di midi	800 €	100%	800 €
2 actions solidaires	700 €	100%	700 €
Rentrée des glaces	400 €	100%	400 €
Atelier Loisirs créatifs	400 €	75%	300 €
Temps du soir *(3 activités à choisir)*	**1 500 €**	**60%**	**900 €**
Escape game			
Kayak			
Paintball			
Soirée Humour			
Soirée jeux de bar (billard, fléchettes...)			
Théâtre d'Improvisation			
Sortie famille	**1 500 €**	**67%**	**1 000 €**
Nettoyage plage ou autre	200 €	100%	200 €
Venise Verte ou Pas D'Âne ou Train Mortagne	1 300 €	60%	800 €
Evènements de la vie	**400 €**	**100%**	**400 €**
Fonctionnement	**300 €**	**100%**	**300 €**
Offres diverses	**400 €**	**100%**	**400 €**
Total	**24 700 €**	**95%**	**23 500 €**

Demande de subvention 2026	**Montant**
SYDEV (115 agents + 11 retraités)	**20 563,00**
VENDEE ENERGIE (18 agents)	**2 937,00**

TOTAL ADHERENT	**144**	**Part/agent**	**163,19**

Pour MÉMOIRE

Demande de subvention 2025	***Montant***
SYDEV (120 agents + 10 retraités)	*18 954,00 EUR*
VENDEE ENERGIE (20 agents)	*2 916,00 EUR*
Total	*21 870,00 EUR*

TOTAL ADHERENT	*150*	*Part/agent*	*145,80 EUR*

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL007CS120226-DE

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL007CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL007CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL007CS120226-DE

DEL007CS120226 - Autorisation de contracter et de renégocier des emprunts et des lignes de trésorerie

Compte tenu des crédits votés au chapitre 16 « Emprunt » dans le cadre du budget primitif 2026, les besoins ponctuels de disponibilités pour l'exercice 2026 et afin d'emprunter au moment propice et de bénéficier d'éventuelles opportunités de réaménagement de certains emprunts, il est souhaitable que le Comité syndical donne tous pouvoirs au Président pour :

- Procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation d'emprunts classés sans risque selon la grille Gissler (A1) destinés au financement des investissements prévus par le budget 2026 et des restes à réaliser 2025,
- Renégocier les emprunts du SYDEV, en cas de besoin ou d'opportunités, afin d'optimiser la gestion de la dette,
- Procéder aux éventuels remboursements anticipés définitifs d'emprunts dans la limite des crédits prévus au budget 2026 et des restes à réaliser 2025,
- Procéder à des opérations de remboursements anticipés temporaires et de retirages de ces emprunts en vue de réduire les charges d'intérêts de la dette et ce dans la limite des crédits inscrits au budget 2026,
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 000 000,00 euros destinées à couvrir les besoins ponctuels de disponibilités,
- Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 relatif à la dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est ainsi invité à délibérer sur les pouvoirs à donner au Président pour :

- Procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation d'emprunts classés sans risque selon la grille Gissler (A1) destinés au financement des investissements prévus par le budget 2026 et des restes à réaliser 2025,
- Renégocier les emprunts du SYDEV, en cas de besoin ou d'opportunités, afin d'optimiser la gestion de la dette,
- Procéder aux éventuels remboursements anticipés définitifs d'emprunts dans la limite des crédits prévus au budget 2026 et des restes à réaliser 2025,
- Procéder à des opérations de remboursements anticipés temporaires et de retirages de ces emprunts en vue de réduire les charges d'intérêts de la dette et ce dans la limite des crédits inscrits au budget 2026,
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 000 000,00 euros destinées à couvrir les besoins ponctuels de disponibilités,
- Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 relatif à la dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

***

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SYDEV et de sa régie « SYDEV'Chaleur »,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL005CS120226 en date du 12 février 2026, relative au vote du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide de :

- Procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation d'emprunts classés sans risque selon la grille Gissler (A1) destinés au financement des investissements prévus par le budget 2026 et des restes à réaliser 2025,
- Renégocier les emprunts du SYDEV, en cas de besoin ou d'opportunités, afin d'optimiser la gestion de la dette,
- Procéder aux éventuels remboursements anticipés définitifs d'emprunts dans la limite des crédits prévus au budget 2026 et des restes à réaliser 2025,
- Procéder à des opérations de remboursements anticipés temporaires et de retirages de ces emprunts en vue de réduire les charges d'intérêts de la dette et ce dans la limite des crédits inscrits au budget 2026,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL007CS120226-DE

- Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maxi[illegible] destinées à couvrir les besoins ponctuels de disponibilités,
- Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 relatif à la dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL008CS120226-DE

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL008CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL008CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL008CS120226-DE

DEL008CS120226 : Mise en place d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget annexe rattaché « SYDEV'Chaleur » sur l'exercice 2026

Le SYDEV a créé en date du 1er janvier 2025 une régie dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité juridique, pour la gestion du service public de production et/ou de distribution de chaleur ou de froid dénommée « SYDEV'Chaleur » et a fixé le montant de la dotation initiale à 500 000 euros (remboursable sur 30 ans).

Un premier réseau de chaleur urbain est en cours de construction sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire pour un montant prévisionnel de 1,05 million d'euros HT. Les subventions d'investissement et les droits de raccordement dont bénéficie ce projet sont quant à eux estimés à 0,8 million d'euros et ne seront perçus qu'en fin d'exercice 2026, plusieurs mois après l'achèvement et donc le paiement intégral des travaux.

Afin de permettre à la Régie « SYDEV'Chaleur » de faire face à ce décalage de trésorerie sans pénaliser le lancement d'études relatives à de futurs projets, il est proposé d'activer un dispositif d'avance de trésorerie non budgétaire à titre gracieux du budget principal au budget annexe rattaché sur l'exercice 2026 et ce pour un encours maximal de tirage de 1 000 000 euros.

Ce dispositif n'influe pas sur l'équilibre des budgets *(seuls les comptes de classe 5 sont mouvementés par le comptable public à l'occasion des tirages et des remboursements)* et permet d'économiser des frais financiers dans une logique d'optimisation des coûts de vente de la chaleur pour les abonnés, dans la mesure où le budget principal dispose des fonds nécessaires sans avoir recours à une ligne de trésorerie proposée par un établissement bancaire.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'autoriser la mise en place d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget annexe à titre gracieux et pour un encours maximal de tirage d'un million d'euros (1 000 000 euros),
- D'autoriser le Président à procéder à des tirages et des remboursements de l'avance de trésorerie non budgétaire entre le budget principal et le budget annexe rattaché « SYDEV'Chaleur » au cours de l'exercice 2026 en fonction de l'évolution des besoins et des disponibilités de la Régie,
- De fixer la date de remboursement de cette avance au 31/12/2026 au plus tard,
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL062CS171224 en date du 17 décembre 2024 relative à la création d'une régie pour la gestion du service public de production et/ou distribution de chaleur ou de froid,

Vu les statuts de la régie non personnalisée à seule autonomie financière « SYDEV'Chaleur »,

Vu la délibération du Comité syndical n°DEL065CS171224 en date du 17 décembre 2024 arrêtant l'ouverture d'un budget annexe rattaché relatif à la régie SYDEV'Chaleur,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'autoriser la mise en place d'une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget annexe à titre gracieux et pour un encours maximal de tirage d'un million d'euros (1 000 000 euros),
- D'autoriser le Président à procéder à des tirages et des remboursements de l'avance de trésorerie non budgétaire entre le budget principal et le budget annexe rattaché « SYDEV'Chaleur » au cours de l'exercice 2026 en fonction de l'évolution des besoins et des disponibilités de la Régie,
- De fixer la date de remboursement de cette avance au 31/12/2026 au plus tard,
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SYDEV-2026-DEL008CS120226

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL008CS120226-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL009CS120226-DE

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL009CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL009CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL009CS120226-DE

DEL009CS120226 : Avenant n°2 au marché public n°2026001MP04 « Travaux d'Energie et d'équipement 2026-2029 » lot n° 4 « Communauté de Communes Vie et Boulogne » - Autorisation du Président à signer ledit avenant

Le marché n°2026001MP est composé de 17 lots géographiques et d'un lot 18 multi-attributaires pour les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux sur l'ensemble du territoire de la Vendée.

Pour chaque lot, le marché prend effet à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de quatre ans ferme, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le Comité Syndical, en date du 16 décembre dernier, a approuvé par délibération la conclusion d'un avenant pour l'ensemble des lots de l'accord-cadre afin de corriger des erreurs matérielles identifiées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), notamment la modification des modalités de révision des articles 3.3.1.3 et 3.3.2 du CCAP de l'accord-cadre qui ne prenaient pas en compte les index BT-TP les plus récents publiés par l'INSEE.
Toutefois, pour le lot n°4, il est nécessaire de mettre en cohérence l'acte d'engagement et la lettre de candidature du titulaire concernant la forme du groupement, après sollicitation du titulaire du marché concerné.

Dès lors, il convient de conclure un avenant n°2 pour le lot n°4 de l'accord-cadre susvisé, afin d'annuler et remplacer la mention « groupement solidaire » constitutive d'une erreur matérielle insérée à l'article 3.2 de l'acte d'engagement.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :
- De conclure un avenant n°2 pour le lot n°4 du marché public « Travaux d'Energie et d'Equipement 2026-2029 », selon le projet joint en annexe de la présente décision,
- D'autoriser Monsieur le Président ou le vice-Président délégué à signer ledit avenant.

***

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2194-1, R. 2194-2 et R. 2194-3,

Vu le marché public n°2026001MP04 « Travaux d'Energie et d'Equipement 2026-2029 », notifié le 1er août 2025 au groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LOIRE OCÉAN / VENDEE FLUIDES ENERGIES,

Vu l'avenant n°1 au marché public n°2026001MP04 « Travaux d'Energie et d'Equipement 2026-2029 », notifié le 3 février 2026 au groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LOIRE OCÉAN / VENDEE FLUIDES ENERGIES,

Considérant qu'une erreur matérielle à l'article 3.2 de l'acte d'engagement doit être corrigée,

Considérant dès lors qu'il convient de conclure un avenant n°2 afin de supprimer et remplacer l'article 3.2 de l'acte d'engagement,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide :
- De conclure un avenant n°2 pour le lot n°4 du marché public « Travaux d'Energie et d'Equipement 2026-2029 », selon le projet joint en annexe de la présente décision,
- D'autoriser Monsieur le Président ou le vice-Président délégué à signer ledit avenant.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL009CS120226-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL009CS120226-DE

Traçons la voie
de l'énergie vendéenne

AVENANT N°2 AU MARCHE PUBLIC N°2026001MP04 « TRAVAUX D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT 2026-2029 » lot n° 4 « COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE »

ENTRE

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV), dont le siège est situé 3 rue du Maréchal Juin, CS 80040, 85036 LA ROCHE SUR YON Cedex,
Représenté par Monsieur Laurent FAVREAU, Président du SYDEV, dûment habilité par la délibération du Comité syndical n° DEL070CS161225 en date du 16 décembre 2025 relative à l'autorisation du président à signer les avenants à l'accord cadre,

D'une part,

ET

Le groupement composé de :
La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LOIRE OCÉAN (mandataire)
340 Rue Joseph Gaillard ZA Nord et Gare
85600 MONTAIGU-VENDÉE
Numéro SIRET : 313 193 768 00011
Siège social : 1 rue Michel Manoll, CS 20785, 44307 NANTES CEDEX 3
Représentée par Emmanuel AUGEREAU, Directeur Infrastructures Réseaux EESLO,

Et

VENDEE FLUIDES ENERGIES – VFE
14 rue Eric Tabarly – PA de l'Eraudière
85170 DOMPIERRE SUR YON
Numéro SIRET : 497 549 162 00038

D'autre part,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2194-1, R. 2194-2 et R. 2194-3,

Vu la circulaire n°6338/SG en date du 30 mars 2022,

Vu le marché public n°2026001MP04 « Travaux d'Energie et d'Equipement 2026-2029 », lot n°4 « Communauté de Communes Vie et Boulogne », signé le 30 juillet 2025 et notifié le 1er août 2025 au groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LOIRE OCÉAN / VENDEE FLUIDES ENERGIES,

Vu l'avenant n°1 au marché public n°2026001MP04 « Travaux d'Energie et d'Equipement 2026-2029 », lot n°4 « Communauté de Communes Vie et Boulogne» signé le 30 janvier 2026 et notifié le 3 février 2026 au groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LOIRE OCÉAN / VENDEE FLUIDES ENERGIES,

Considérant que la mention « groupement solidaire » a été mentionnée à tort par l'entreprise au sein de l'acte d'engagement, alors que les membres sont déclarés en groupement conjoint dans la lettre de candidature,

Dès lors, il convient de conclure un avenant n°2 pour le lot n°4 de l'accord-cadre susvisé, afin de corriger l'erreur matérielle relevée, en changeant la mention « groupement solidaire » par « groupement conjoint » inscrite à l'article 3.2 de l'acte d'engagement.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL009CS120226-DE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le premier paragraphe de l'article 3.2 de l'acte d'engagement est supprimé et remplacé par :
« Le mandataire du groupement est : EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES LOIRE OCÉAN .

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Groupement solidaire (chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public)

☒ Groupement conjoint (chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché public)
Dans ce cas, le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. »

ARTICLE 2

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Signature de l'avenant par le titulaire	**Signature de l'avenant par le pouvoir adjudicateur**
Monsieur Emmanuel AUGEREAU	Monsieur Laurent FAVREAU

<u>Notification</u>

Le titulaire atteste avoir reçu, à titre de notification, un exemplaire du présent avenant

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL009CS120226-DE

Pour le groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LOIRE OCÉAN/VENDÉE FLUIDES ENERGIES,
Le mandataire du groupement, la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LOIRE OCÉAN

Monsieur Emmanuel AUGEREAU

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL010CS120226-DE

SYDEV-2026-DEL010CS120226

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL010CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation ..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL010CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL010CS120226-DE

DEL010CS120226 : Embellissement des postes de transformation de la distribution publique d'électricité - Autorisation du Président à signer la convention de partenariat avec Enedis

Dans le cadre de la concession relative à la distribution publique d'électricité, le SYDEV est propriétaire des postes de transformation HTA/BT situés sur son territoire et Enedis exploite ces ouvrages.

Partageant des préoccupations communes sur l'intégration harmonieuse des installations nécessaires à la distribution de l'électricité dans l'environnement visuel, le SYDEV et Enedis ont mis en place un partenariat concernant l'embellissement des postes de transformation en Vendée, en versant aux communes et intercommunalités des subventions pour la réalisation des travaux d'embellissement desdits postes.

Ce partenariat a pris la forme de conventions successives, définissant ses modalités.

La convention cadre de partenariat pour l'embellissement des postes de transformation de la distribution publique d'électricité en Vendée en vigueur a été signée entre ENEDIS et le SYDEV, le 14 mars 2025, exécutoire au 1er janvier 2025, pour une durée d'un an.

Arrivée à échéance, il convient par conséquent d'établir une nouvelle convention de partenariat entre Enedis et le SYDEV à compte du 1e janvier 2026, pour une durée de deux ans.

Dans le cadre de cette convention, le SYDEV et Enedis s'engagent à participer à des opérations d'embellissement de postes de transformation, sur une base de 30 postes ajustables en fonction des crédits disponibles.

Pour chaque ouvrage, le SYDEV et Enedis financeront l'opération, chacun, à hauteur d'un tiers du montant de l'opération, plafonné à 333,33 euros maximum par ouvrage et par participant.

Les modalités financières de ce partenariat sont traduites au sein d'un règlement d'attribution des subventions relatives à l'embellissement d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité annexé au guide financier du SYDEV.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De poursuivre le partenariat avec Enedis relatif à l'embellissement des postes de transformation sur le territoire de la Vendée, sur la base de 30 postes par an ajustable à la hausse en fonction des crédits disponibles et pour un montant par poste correspondant à un tiers du montant de l'opération plafonné à 333,33 euros,
- D'approuver le projet de convention de partenariat avec Enedis, joint en annexe à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer ladite convention de partenariat avec Enedis.

***

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu le contrat de concession pour le service public de la distribution électrique signé entre le SYDEV et Enedis le 20 décembre 2018,

Vu le projet de convention en annexe,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat avec ENEDIS, arrivée à échéance, afin de valoriser les postes de transformation qui concourent à la distribution publique de l'électricité en Vendée et de faciliter leur intégration dans l'environnement,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL010CS120226-DE

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De poursuivre le partenariat avec Enedis relatif à l'embellissement des postes de transformation sur le territoire de la Vendée, sur la base de 30 postes par an ajustable à la hausse en fonction des crédits disponibles et pour un montant par poste correspondant à un tiers du montant de l'opération plafonné à 333,33 euros,
- D'approuver le projet de convention de partenariat avec Enedis, joint en annexe à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer ladite convention de partenariat avec Enedis.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL010CS120226-DE

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR L'EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE EN VENDEE

ENTRE :

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée, autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité en Vendée, dont le siège est sis 3 rue du Maréchal Juin, 85000 LA ROCHE SUR YON, représentée par Monsieur Laurent FAVREAU, Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du Comité syndical n° DEL010CS120226 en date du 12 février 2026,

Ci-après désignée « l**e SYDEV »**,

D'une part,

ET :

Enedis Société Anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € - RCS NANTERRE 444 608 442, dont le siège social est situé 4 place de la Pyramide à Puteaux (92800), représentée par Monsieur Michael MECHALI, Directeur Territorial d'Enedis en Vendée, élisant domicile au Rond-point de l'Atlantique 85000 La Roche-sur-Yon, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par Enedis,

Ci-après désignée « **Enedis** »,

D'autre part.

Préambule :

Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de l'aménagement du territoire et du cadre de vie sur leur territoire communal.

Enedis est concessionnaire de la distribution publique d'électricité en vertu d'un contrat de concession signé entre Enedis et le SYDEV le 20 décembre 2018.

Dans le cadre de cette concession :

- L'autorité concédante est propriétaire des postes participant à la distribution publique d'électricité situés sur son territoire et tels que définis à l'article 2 du cahier des charges de concession.
- Enedis exploite ces ouvrages.

Partageant des préoccupations communes sur l'intégration harmonieuse des installations nécessaires à la distribution de l'électricité dans l'environnement visuel, le SYDEV et Enedis ont souhaité mettre en place un partenariat pour l'embellissement des postes de transformation de la distribution publique d'électricité en Vendée.

En facilitant les travaux d'embellissement desdits postes sous la responsabilité des communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui le souhaiteront, le SYDEV et Enedis participeront à :

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL010CS120226-DE

- l'amélioration du cadre de vie des riverains,
- la lutte contre les incivilités (tags et graffitis disgracieux) en recourant à l'expression artistique,
- la contribution possible d'associations locales.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le SYDEV et Enedis participeront aux travaux d'embellissement des postes de transformation cités en préambule en Vendée.

Article 2 : Modalités de choix et de financement des opérations

2.1. Choix des opérations

Les projets de travaux d'embellissement seront choisis en commun par le SYDEV et Enedis en fonction des propositions ou demandes des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale. Tous les postes devront se situer sur le domaine public ou sur le domaine privé de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale concerné.

Le ou les critères retenus pour choisir les demandes retenues sont les suivants :

- L'ouvrage concerné par la demande de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale doit être un poste de transformation de distribution publique situé dans la concession de distribution électrique de la Vendée
- Ce poste doit être situé sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale demandeur.

Chaque demande d'embellissement est enregistrée, par le SYDEV et Enedis. La validation des projets d'embellissement est actée par délibération lors des réunions de Bureau SYDEV.

Il est entendu que le SYDEV et Enedis ne sont pas tenus de financer toutes les opérations qui se présentent et que le nombre d'opérations à financer par année dépendra des budgets qui seront alloués par chaque partie. Il est convenu de financer un poste par an et par commune ou établissement public de coopération intercommunale. Un point sur les crédits est réalisé en fin d'année afin de donner l'opportunité aux établissements publics de coopération intercommunale, qui le souhaitent, d'en réaliser un deuxième.

2.2. Principes de financement

Le SYDEV et Enedis s'engagent à participer à ces opérations sur une base de 30 postes ajustables en fonction des crédits disponibles.
Pour chaque ouvrage, le SYDEV et Enedis financeront chacun l'opération à hauteur d'un tiers du montant de l'opération plafonné à 333,33 € maximum par ouvrage et par participant. Si le montant des travaux d'embellissement est supérieur à 1 000 €, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale assurera la charge financière du surplus.

Le règlement de la participation financière du SYDEV et d'Enedis aura lieu sur présentation d'une ou deux photos du poste embelli et de la ou des factures par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale concerné.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL010CS120226-DE

Traçons la voie
de l'énergie vendéenne

2.3. Le choix des projets et de leurs réalisateurs

Il est convenu que les communes ou établissements publics de coopération intercommunale et leurs élus sont seuls responsables du déroulement des opérations et des choix et décisions artistiques de décoration faits sur les postes.

Il est cependant indispensable que les choix opérés soient en adéquation avec les dispositions figurant dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune ou avec toutes autres dispositions réglementaires visant l'urbanisme ou l'aménagement du territoire de la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

Article 3 : Communication

Les actions de communication sur les opérations financées dans le cadre de la présente convention seront élaborées et réalisées conjointement entre le SYDEV et Enedis et les communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés.
Cependant, avec l'accord de l'autre partie sur le principe et les modalités de la communication, le SYDEV ou Enedis pourra aussi communiquer seul sur ces actions communes.

Article 4 : Durée

La présente convention entre en vigueur à compter du 1 janvier 2026 pour une durée de 2 ans.

Elle pourra être dénoncée par un des partenaires par courrier recommandé avec accusé de réception 3 mois avant chaque date anniversaire d'entrée en vigueur.

Article 5 : Résiliation

Chaque partie peut résilier à tout moment la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'autre partie. Cependant les opérations en cours validées en commun seront menées à leur terme.

Article 6 : Différends et litiges

En cas de différends ou litiges, et, à défaut de solution de conciliation, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44000 NANTES.

Fait à La Roche sur Yon, le ……

Pour le SYDEV
Monsieur Laurent FAVREAU
Président du SYDEV

Pour Enedis
Monsieur Michael MECHALI
Directeur Territorial

Signatures

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

SYDEV-2026-DEL011CS120226

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL011CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation ..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

DEL011CS120226 : Avenant n°1 à la convention entre le SYDEV et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés sur les territoires de Chantonnay, La Réorthe et Sainte Hermine - autorisation du président à signer l'avenant

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le comité syndical à autoriser M. Le Président du SYDEV à signer une convention relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés sur les territoires de Chantonnay, La Réorthe et Sainte Hermine. La convention a été signé le 18 février 2022 entre les parties.

Les travaux réalisés avaient pour finalité d'accroitre les capacités d'accueil du réseau de gaz et ainsi permettre l'injection du biométhane suite au raccordement d'une unité de méthanisation.

Le tracé de ces travaux a été modifié après la signature de cette convention de rattachement. Il traverse désormais la commune de BOURNEZEAU.

Un contrat de concession a été conclu le 17 octobre 2005 entre le SYDEV et GRDF au périmètre de la commune de BOURNEZEAU à l'issue d'un appel d'offres. Les travaux de renforcement du réseau public de distribution de gaz réalisés dans le cadre du droit à l'injection ne sont pas concernés par le contrat de concession ainsi conclu.

Les Parties sont donc convenues de conclure un avenant à la Convention de Rattachement aux fins d'inclure les ouvrages construits sur la commune de BOURNEZEAU dans le périmètre de la concession de SAINTE-HERMINE et de modifier le tracé des ouvrages implantés sur la commune de LA REORTHE.

Les autres termes de la convention initiale sont inchangés.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibéré afin de décider :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention entre le SYDEV et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés sur les territoires de CHANTONNAY, LA REORTHE et SAINTE-HERMINE,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

***

Vu la convention entre le SYDEV et GRDF pour permettre le rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés sur les territoires de de CHANTONNAY, LA REORTHE et SAINTE-HERMINE,

Vu l'avenant n°1 à la convention entre le SYDEV et GRDF pour permettre le rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés sur les territoires de de CHANTONNAY, LA REORTHE et SAINTE-HERMINE,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention entre le SYDEV et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel réalisés sur les territoires de CHANTONNAY, LA REORTHE et SAINTE-HERMINE,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT D'UNITES D'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE SIGNEE LE 18 FEVRIER 2022 ENTRE GRDF ET LE SYDEV DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU MAILLAGE ENTRE SAINTE-HERMINE ET CHANTONNAY

Entre les soussignés :

Le **Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV),** représenté par son Président, Laurent Favreau, dûment habilité en vertu de la délibération du Comité syndical n°DEL011CS120226 en date du 12 février 2026 et agissant en tant que :

- Autorité Organisatrice de la distribution de gaz pour la commune de LA REORTHE

- Autorité concédante sur les communes de SAINTE-HERMINE et BOURNEZEAU,

Ci-après dénommé le « **SYDEV** »

Et

GRDF, Société Anonyme au capital de 1.835.695.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 444 786 511 et dont le siège social est situé 17 rue des Bretons – SAINT-DENIS, représentée par Madame Cécile Andrieux, Déléguée Concessions Centre Ouest dument habilité(e),

ci-après dénommée « ***GRDF*** ».

désignés conjointement ou individuellement ci-après les « ***Parties*** » ou la « ***Partie*** »

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

EXPOSE

Pour accroitre les capacités d'accueil du réseau de gaz et ainsi permettre l'injection du biométhane, des travaux de construction d'ouvrages de renforcement ont été entrepris entre les communes desservies en gaz de SAINTE-HERMINE et CHANTONNAY.

Dans ce cadre, les Parties ont signé une convention de rattachement le 18 février 2022 aux fins, notamment, de formaliser leur accord quant au rattachement à la concession de SAINTE-HERMINE des ouvrages implantés sur la commune de LA REORTHE sur laquelle des ouvrages de renforcement ont été implantés (ci-après la « ***Convention de Rattachement*** »).

Le tracé de ces travaux a été modifié après la signature de cette convention de rattachement. Il traverse désormais la commune de BOURNEZEAU et, sur un autre tracé, la commune de LA REORTHE.

Un contrat de concession a été conclu le 17 octobre 2005 entre le SYDEV et GRDF au périmètre de la commune de BOURNEZEAU à l'issue d'un appel d'offres. Les travaux de renforcement du réseau public de distribution de gaz réalisés dans le cadre du droit à l'injection ne sont pas concernés par le contrat de concession ainsi conclu.

Les Parties sont donc convenues de conclure un avenant à la Convention de Rattachement aux fins (i) d'inclure les ouvrages construits sur la commune de BOURNEZEAU dans le périmètre de la concession de SAINTE-HERMINE et (ii) de modifier le tracé des ouvrages implantés sur la commune de LA REORTHE (ci-après l'« ***Avenant 1*** »).

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

Les Parties ont donc convenu ce qui suit :

Article 1er – Objet de l'Avenant n° 1

L'Avenant n°1 à la Convention de Rattachement a pour objet d'inclure les ouvrages construits sur la commune de BOURNEZEAU dans le périmètre de la concession de SAINTE-HERMINE et (ii) de modifier le tracé des ouvrages implantés sur la commune de LA REORTHE.

A ce titre, il modifie le préambule, l'article 2, l'article 3, l'article 4 et l'annexe 1 de la Convention de Rattachement dans les conditions définies ci-après.

Article 2- Modification de la Convention de rattachement

2.1 Modification du préambule de le Convention de rattachement

Il est précisé, en complément, de ce qui figure dans le préambule que :

« *GRDF et le SYDEV ont signé le 17 octobre 2005 un contrat de concession au périmètre de la commune de BOURNEZEAU à l'issue d'un appel d'offres. Les travaux de renforcement du réseau public de distribution de gaz réalisés dans le cadre du droit à l'injection ne sont pas concernés par le contrat de concession ainsi conclu.*

En conséquence, les Parties souhaitent inclure les ouvrages de renforcement du réseau public de distribution construits sur la commune de BOURNEZEAU dans le périmètre des biens de concession du SYDEV pour la commune de SAINTE-HERMINE. »

2.2 Modification de l'article 2 « Description des Ouvrages »

L'article 2 « Description des Ouvrages » :

« *Les ouvrages objets de la présente Convention (ci-après « les Ouvrages ») sont décrits ci-après :*

- canalisation en PE (polyéthylène) MPC de diamètre 160 sur 13 000 mètres sur les communes de LA REORTHE, SAINTE-HERMINE et CHANTONNAY.

Le tracé indicatif des travaux figure en annexe à la présente Convention.

GRDF s'engage à informer les parties en cas de modification de ce tracé, sans que cela ne donne lieu à la signature d'un avenant ou à une remise en cause des termes de la présente Convention.

Il est rappelé que la présente Convention ne dispense pas du respect des conditions d'intervention sur le domaine public routier au sens des dispositions du Code de la voirie routière, et que GRDF devra donc, avant toute réalisation des travaux, déposer une demande d'accord technique auprès des services compétents.

Le plan définitif et les longueurs réelles seront ceux arrêtés après réalisation des Ouvrages. Seuls les linéaires réellement construits feront l'objet de valeur à la présente Convention dans les limitations convenues ».

Est intégralement remplacé comme suit :

« *Les ouvrages de raccordement objets de la présente Convention (ci-après « les Ouvrages ») sont décrits ci-après, à titre informatif :*

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

*- canalisation en PE (polyéthylène) sur environ **1** kilomètre sur la commune de BOURNEZEAU.*
*- canalisation en PE (polyéthylène) sur environ **5,6** kilomètres sur la commune de la REORTHE.*

Le tracé indicatif des travaux figure en annexe à la présente Convention.

GRDF s'engage à informer les parties en cas de modification de ce tracé, sans que cela ne donne lieu à la signature d'un avenant ou à une remise en cause des termes de la présente Convention.

Il est rappelé que la présente Convention ne dispense pas du respect des conditions d'intervention sur le domaine public routier au sens des dispositions du Code de la voirie routière, et que GRDF devra donc, avant toute réalisation des travaux, déposer une demande d'accord technique auprès des services compétents.

Le plan définitif et les longueurs réelles seront ceux arrêtés après réalisation des Ouvrages. Seuls les linéaires réellement construits feront l'objet de valeur à la présente Convention dans les limitations convenues. »

2.3 Modification de l'article 3 « Accord des parties et Statut des Ouvrages »

L'article 3 « Accord des parties et Statut des Ouvrages » :

« En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur son territoire, le SYDEV pour la commune de LA REORTHE consent à la construction des Ouvrages sur son territoire aux conditions définies ci-après.

En tant qu'autorité concédante, le SYDEV pour les communes de SAINTE-HERMINE consent à l'établissement d'ouvrages de sa concession au-delà du périmètre géographique de la concession accordée à son concessionnaire GRDF.

Les parties conviennent par conséquent que les Ouvrages visés à l'article 2 de la présente Convention sont intégrés dans le patrimoine concédé du SYDEV pour la commune de SAINTE-HERMINE sauf pour les ouvrages de la commune de Chantonnay qui lui seront rattaché et sont inscrits dans l'inventaire tenu par GRDF au titre du Traité de concession. »

Est intégralement remplacé comme suit :

« *En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire de la commune de LA REORTHE, le SYDEV consent à la construction des Ouvrages sur ce territoire aux conditions définies ci-après.*

En tant qu'autorité concédante sur le territoire de la commune de BOURNEZEAU, le SYDEV consent à la construction des Ouvrages sur son territoire aux conditions définies ci-après.

En tant qu'autorité concédante sur le territoire de la commune de SAINTE-HERMINE, le SYDEV consent à l'établissement d'ouvrages de sa concession au-delà du périmètre géographique de la concession accordée à son concessionnaire GRDF.

Les parties conviennent par conséquent que les Ouvrages visés à l'article 2 de la présente Convention sont intégrés dans le patrimoine concédé du SYDEV, au périmètre de la commune

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

de SAINTE-HERMINE, sauf pour les ouvrages de la commune de Chantonnay qui lui seront rattaché et sont inscrits dans l'inventaire tenu par GRDF au titre du Traité de concession. »

2.4 Modification de l'article 4 « Réalisation et exploitation des Ouvrages »

L'article 4 - Réalisation et exploitation des Ouvrages :

« Les Ouvrages sont conçus, construits et exploités par GRDF, en sa qualité de concessionnaire de distribution publique de gaz de la concession du SYDEV sur les communes de SAINTE-HERMINE et CHANTONNAY, à laquelle ces Ouvrages sont intégrés.

GRDF assure l'ensemble des obligations attachées à sa qualité d'exploitant de réseau, notamment celles découlant des dispositions des articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement. Elle renseigne en conséquent le Guichet Unique et répond aux Déclarations de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT).

GRDF porte à la connaissance de la commune de LA REORTHE, le numéro d'urgence sécurité gaz à contacter en cas de nécessité : 0 800 47 33 33 (service et appel gratuits). »

Est intégralement remplacé comme suit :

« Les Ouvrages sont conçus, construits et exploités sur les communes de BOURNEZEAU et de LA REORTHE par GRDF, en sa qualité de concessionnaire de distribution publique de gaz de la concession du SYDEV en application du contrat de concession conclu pour la commune de SAINTE-HERMINE.

GRDF assure l'ensemble des obligations attachées à sa qualité d'exploitant de réseau, notamment celles découlant des dispositions des articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement. Elle renseigne en conséquent le Guichet Unique et répond aux Déclarations de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT).

GRDF porte à la connaissance de la commune de LA REORTHE, le numéro d'urgence sécurité gaz à contacter en cas de nécessité : 0 800 47 33 33 (service et appel gratuits). »

2.5 Modification de l'annexe

L'annexe 1 de la Convention de Rattachement est intégralement remplacée par l'annexe 1 du présent avenant 1.

Article 4 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la Convention demeurent inchangées et continuent à produire leurs effets.

Article 5 – Prise d'effet de l'Avenant 1

Le présent Avenant n°1 entre en vigueur au jour de sa signature par la dernière des Parties.

Article 6 – Intégralité de l'Avenant 1

L'Avenant n°1 forme un tout indivisible avec la Convention de Rattachement à laquelle il se réfère.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

Fait en deux exemplaires,

Le ……..

Pour le SYDEV,

Le Président,

Laurent FAVREAU

Pour GRDF

Cécile Andrieux

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL011CS120226-DE

Annexe 1

Tracé indicatif tel que visé à l'article 2 de la présente Convention :
Avenant 1 à la convention 65-85
N° Projet : RE7-2301519

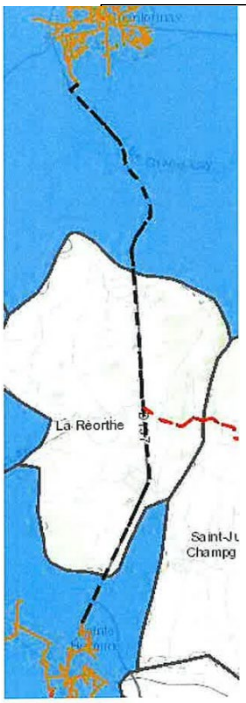

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL012CS120226-DE

SYDEV-2026-DEL012CS120226

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL012CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL012CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL012CS120226-DE

DEL012CS120226 : Désaffectation, déclassement et cession d'un terrain sur la Commune de LONGEVES

Le 19 novembre 2025, Monsieur Paul GIRARD a renouvelé, par écrit, son intention d'acquérir la parcelle cadastrée ZW 196 d'une superficie de 26 m², jouxtant sa propriété, située rue de la Garenne sur la Commune de LONGEVES et dont le SYDEV est propriétaire.

En effet, ce bien a fait l'objet d'une décision de cession à titre gratuit, par le SYDEV, conformément à une délibération du Comité syndical du 23 juillet 1997, au profit de Monsieur Paul GIRARD, mais l'acte de vente n'a jamais été signé.

Il convient donc de redélibérer sur la cession de la parcelle ZW 196 afin de régulariser la situation et d'engager les démarches portant sur la rédaction et la signature de l'acte authentique de vente.

A l'origine, le SYDEV a acquis cette parcelle afin de pouvoir y implanter un poste de transformation d'électricité. Cet ouvrage a été déposé.

La désaffectation de la parcelle visée est avérée dans la mesure où celle-ci n'est plus affectée au service public de distribution d'électricité, après dépose du poste.

Par conséquent, le SYDEV n'a plus aucun intérêt à conserver ce terrain inoccupé et peut procéder à sa désaffectation, à son déclassement et à sa cession.

Après avoir sollicité l'avis du pôle d'évaluation domaniale conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), ce bien a été estimé à un montant de 160 euros hors taxes.

Il est proposé de fixer le prix de la cession à un euro avec dispense de paiement, en accord avec ce qui a été convenu entre le SYDEV et Monsieur Paul GIRARD dans les années 2000.

Préalablement à la cession de ce terrain, à la suite du changement de dénomination juridique du SYDEV de syndicat à vocation unique vers un syndicat mixte fermé, le SYDEV doit procéder au transfert de la parcelle vers sa nouvelle dénomination juridique.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De constater et prononcer la désaffectation de la parcelle cadastrée ZW 196 située sur la Commune de LONGEVES, d'une superficie de 26 m², pour les raisons susmentionnées,
- De déclasser du domaine public ladite parcelle, au vu de sa désaffectation, et de l'incorporer de fait au domaine privé du SYDEV,
- De transférer, à titre gratuit, la propriété de cette parcelle du SYDEV (numéro SIREN : 258 500 230) au SYDEV (numéro SIREN : 200 042 489),
- D'autoriser Monsieur le Président, représenté en application de l'article L. 1311-13 du CGCT par Monsieur le Premier Vice-Président, à conclure et signer l'acte de transfert au nom et pour le compte du syndicat intercommunal à vocation multiple SYDEV (numéro SIREN : 258 500 230),
- D'autoriser Monsieur le Président, représenté en application de l'article L. 1311-13 du CGCT par le Deuxième Vice-Président, à conclure et signer l'acte de transfert au nom et pour le compte du syndicat mixte fermé SYDEV (numéro SIREN : 200 042 489),
- D'autoriser la cession de ladite parcelle, pour un montant d'un euro avec dispense de paiement, aux consorts GIRARD, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer l'acte de cession et toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de cet acte.

***

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-37,

Vu le Code général de propriété des personnes publiques,

Vu le Code civil, et notamment l'article 1593,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 02 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL012CS120226-DE

Considérant que, conformément à l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales, toute cession d'immeubles donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant qu'il appartient dès lors au Comité syndical de se prononcer sur la cession de la parcelle cadastrée ZW 196 située sur la commune de LONGEVES,

Considérant que lors de sa séance du 12 avril 2013, le Comité syndical a décidé de la transformation du SYDEV en syndicat mixte fermé à la carte et de la modification de ses statuts,

Considérant que la transformation du SYDEV, par arrêté préfectoral n°2013-DRCTAJ/3-794 en date du 29 novembre 2013, a induit le changement de catégorie juridique du syndicat en syndicat mixte fermé avec la création d'une nouvelle personne morale (nouveau numéro SIREN du SYDEV : 200 042 489) qui a donné lieu, en concomitance, à la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple (ancien numéro SIREN du SYDEV : 258 500 230),

Considérant qu'il est donc nécessaire de transférer, dans un premier temps, le bien immobilier précité, du syndicat intercommunal à vocation multiple (numéro SIREN : 258 500 230) au syndicat mixte fermé (numéro SIREN : 200 042 489),

Considérant que pour ce faire, il est proposé de privilégier l'acte en la forme administrative plutôt que d'avoir recours à Notaire, et ce, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du CGCT qui prévoit que le président d'un syndicat mixte est habilité à recevoir et à authentifier ce type d'acte et qu'il sera représenté, lors de la signature de l'acte, par un vice-président dans l'ordre de sa nomination,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De constater et prononcer la désaffectation de la parcelle cadastrée ZW 196 située sur la Commune de LONGEVES, d'une superficie de 26 m², pour les raisons susmentionnées,
- De déclasser du domaine public ladite parcelle, au vu de sa désaffectation, et de l'incorporer de fait au domaine privé du SYDEV,
- De transférer, à titre gratuit, la propriété de cette parcelle du SYDEV (numéro SIREN : 258 500 230) au SYDEV (numéro SIREN : 200 042 489),
- D'autoriser Monsieur le Président, représenté en application de l'article L. 1311-13 du CGCT par Monsieur le Premier Vice-Président, à conclure et signer l'acte de transfert au nom et pour le compte du syndicat intercommunal à vocation multiple SYDEV (numéro SIREN : 258 500 230),
- D'autoriser Monsieur le Président, représenté en application de l'article L. 1311-13 du CGCT par le Deuxième Vice-Président, à conclure et signer l'acte de transfert au nom et pour le compte du syndicat mixte fermé SYDEV (numéro SIREN : 200 042 489),
- D'autoriser la cession de ladite parcelle, pour un montant d'un euro avec dispense de paiement, aux consorts GIRARD, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer l'acte de cession et toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de cet acte.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL013CS120226-DE

SYDEV-2026-DEL013CS120226

Traçons la voie de l'énergie vendéenne

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

DEL013CS120226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 6 février 2026
Nombre de délégués syndicaux en exercice ..... : 66

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 35
Nombre de pouvoirs..... : 3
Nombre de votants..... : 38

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Cécile BARREAU, CUGAND (Présidente)	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Olivier BAZIREAU, MENOMBLET (Président)	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Claude BELAUD, SAINT CYR DES GATS (Président)	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Dominique BLANCHARD, LE BOUPERE (Président)	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	Gilles BOUTEILLER, DAMVIX	
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Didier BUTON, SAINT URBAIN	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Michel CHADENEAU, LA BOISSIERE DES LANDES	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	Daniel DAVID, BENET (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	Dominique DURAND, NIEUL LE DOLENT (Président)	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Jean-Luc FAVREAU, LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Laurent FAVREAU, VENANSAULT	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Thierry FAVREAU, COEX	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Jean-Maurice FOUASSON, BARBATRE	
CC DU PAYS DE SAINT FULGENT - LES ESSARTS	Hugo FRANÇOIS, SAINT-FULGENT	
CTE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Hervé GALLAIS, L'EPINE (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	Gérard GALLARD, VENDRENNES	
CTE PAYS DES HERBIERS	Jean-Marie GIRARD, LES HERBIERS (Président)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Manuel GUIBERT, FOUGERE	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Jean-Guy JOUBERT, LES MAGNILS REIGNIERS	
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Guy LUMEAU, ROCHETREJOUX	
CC SUD VENDEE LITTORAL	David MARCHEGAY, LA BRETONNIERE-LA CLAYE	
CTE PAYS DE POUZAUGES	Fabien MORET, SAINT MESMIN	
CTE PAYS DE MORTAGNE	Stéphane MORIN, SAINT MALO DU BOIS (Président)	
CTE VIE ET BOULOGNE	Pascal MORINEAU, GRAND'LANDES	
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	Joël OIRY, ROCHESERVIERE	
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Loïc PERON, LES SABLES D'OLONNE	
CC DU PAYS DES HERBIERS	Roseline PHLIPART, VENDRENNES	
CC DU PAYS DES ACHARDS	Didier RETAILLEAU, LES ACHARDS	
CTE VIE ET BOULOGNE	Sabine ROIRAND, LE POIRE SUR VIE (Présidente)	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Bénédict ROLLAND, LA BARRE DE MONTS (Président)	
CC OCEAN MARAIS DE MONTS	Jean-Michel ROUILLÉ, SOULLANS	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Eric SAUTREAU, SAINT MICHEL EN L'HERM (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	Guy SOULAINE, L'ILE D'ELLE	
CC VIE ET BOULOGNE	Gérard TENAUD, FALLERON	
CC VENDEE GRAND LITTORAL	Patrick VILLALON, TALMONT SAINT HILAIRE	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL013CS120226-DE

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Malik ABDALLAH, LA ROCHE SUR YON (Président)	Manuel GUIBERT
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Xavier COIRIER, PISSOTTE	Claude BELAUD
CC DU PAYS DE POUZAUGES	Michelle DEVANNE, POUZAUGES	Dominique BLANCHARD

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE OCEAN MARAIS DE MONTS	Michel BAUD, NOTRE DAME DE MONTS
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Gontran BELLEIL, GIVRAND (Président)
CC DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Stéphane BOUILLAUD, FONTENAY LE COMTE
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	Michel BRUNEAU, ILE D'YEU
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	Cédric DE LINAGE, LA CHAIZE LE VICOMTE
CC DU PAYS DE MORTAGNE	Jean-François FRUCHET, CHANVERRIE
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Hervé GAUVRIT, LA COPECHAGNIERE
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Claude GERBAUD, TERVAL
CTE PAYS DES ACHARDS	Thierry GILMAN, SAINT JULIEN DES LANDES
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Philippe GUERIN, FROIDFOND
CC DU PAYS DE CHANTONNAY	Cyrille GUIBERT, SAINTE CECILE
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Marc HILLAIRET, GROSBREUIL (Président)
CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Alexandre HUVET, CHALLANS
CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	Christine LELOT, BAZOGES EN PAREDS
CA TERRES DE MONTAIGU	Florent LIMOUZIN, MONTAIGU-VENDEE
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Jean-Michel LOR, L'AIGUILLON SUR VIE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Nathalie LUCAS, VAIRE
CTE PAYS DE MORTAGNE	Philippe MARTINEAU, MALLIEVRE
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Gérard MONGELLAZ, LES SABLES D'OLONNE (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	Thierry MONNEREAU, L'ILE D'OLONNE
CTE PAYS DE CHANTONNAY	Dominique PAILLAT, SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (Président)
CTE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	Rémi PASCREAU, CHALLANS (Président)
CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	Cyril PETRARU, BARBATRE
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	Hugues POUVREAU, LONGEVES
CC DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	Lucien PRINCE, SAINT REVEREND
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	Jannick RABILLE, SAINT VINCENT SUR GRAON
CTE VIE ET BOULOGNE	Franck ROY, AIZENAY
CTE PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	Jean-François YOU, BAZOGES EN PAILLERS (Président)

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL013CS120226-DE

DEL013CS120226 : Désaffectation, déclassement et cession d'un terrain sur la Commune de LA ROCHE-SUR-YON

Le 07 novembre 2025, le futur propriétaire de la parcelle BW 183, Monsieur Etienne JOTTREAU, a fait part par écrit de son intention d'acquérir la parcelle cadastrée BW 182 d'une superficie de 8 m², jouxtant sa propriété, située 29 rue Albert Camus à la Roche Sur Yon et dont le SYDEV est propriétaire.

Le SYDEV a acquis cette parcelle afin de pouvoir y implanter un poste de transformation d'électricité. Ce poste a été déposé depuis.

La désaffectation de la parcelle visée est avérée dans la mesure où celle-ci n'est plus affectée au service public de distribution d'électricité, après dépose du poste.

Par conséquent, le SYDEV n'a plus aucun intérêt à conserver ce terrain inoccupé et peut procéder à sa désaffectation, à son déclassement et à sa cession.

Après avoir sollicité l'avis du pôle d'évaluation domaniale conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), ce bien a été estimé à un montant de 830 euros hors taxes avec une marge d'appréciation de 10% sans justification particulière, soit 750 euros hors taxes.

Il est proposé de fixer le prix de la cession au prix de 750 euros hors taxes.

Préalablement à la cession de ce terrain, à la suite du changement de dénomination juridique du SYDEV de syndicat à vocation unique vers un syndicat mixte fermé, le SYDEV doit procéder au transfert de la parcelle vers sa nouvelle dénomination juridique.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- De constater et prononcer la désaffectation de la parcelle cadastrée BW 182 située sur la Commune de LA ROCHE SUR YON, d'une superficie de 8 m², pour les raisons susmentionnées,
- De déclasser du domaine public ladite parcelle, au vu de sa désaffectation, et de l'incorporer de fait au domaine privé du SYDEV,
- De transférer, à titre gratuit, la propriété de cette parcelle du SYDEV (numéro SIREN : 258 500 230) au SYDEV (numéro SIREN : 200 042 489),
- D'autoriser Monsieur le Président, représenté en application de l'article L. 1311-13 du CGCT par Monsieur le Premier Vice-Président, à conclure et signer l'acte de transfert au nom et pour le compte du syndicat intercommunal à vocation multiple SYDEV (numéro SIREN : 258 500 230),
- D'autoriser Monsieur le Président, représenté en application de l'article L. 1311-13 du CGCT par le Deuxième Vice-Président, à conclure et signer l'acte de transfert au nom et pour le compte du syndicat mixte fermé SYDEV (numéro SIREN : 200 042 489),
- D'autoriser la cession de la parcelle cadastrée BW 182 située sur la commune de LA ROCHE SUR YON pour un montant de 750 euros hors taxes, à Monsieur Etienne JOTTREAU, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer l'acte de cession et toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de cet acte.

***

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-37,

Vu le Code général de propriété des personnes publiques,

Vu le Code civil, et notamment l'article 1593,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 08 décembre 2025,

Considérant que, conformément à l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales, toute cession d'immeubles donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant qu'il appartient dès lors au Comité syndical de se prononcer sur la cession de la parcelle cadastrée BW 182 située sur la commune de la ROCHE-SUR-YON

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 085-200042489-20260212-DEL013CS120226-DE

Considérant que lors de sa séance du 12 avril 2013, le Comité syndical a décidé de la transformation du SYDEV en syndicat mixte fermé à la carte et de la modification de ses statuts,

Considérant que la transformation du SYDEV, par arrêté préfectoral n°2013-DRCTAJ/3-794 en date du 29 novembre 2013, a induit le changement de catégorie juridique du syndicat en syndicat mixte fermé avec la création d'une nouvelle personne morale (nouveau numéro SIREN du SYDEV : 200 042 489) qui a donné lieu, en concomitance, à la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple (ancien numéro SIREN du SYDEV : 258 500 230),

Considérant qu'il est donc nécessaire de transférer, dans un premier temps, le bien immobilier précité, du syndicat intercommunal à vocation multiple (numéro SIREN : 258 500 230) au syndicat mixte fermé (numéro SIREN : 200 042 489),

Considérant que pour ce faire, il est proposé de privilégier l'acte en la forme administrative plutôt que d'avoir recours à Notaire, et ce, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du CGCT qui prévoit que le président d'un syndicat mixte est habilité à recevoir et à authentifier ce type d'acte et qu'il sera représenté, lors de la signature de l'acte, par un vice-président dans l'ordre de sa nomination,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
35	38	38	0	0	38

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- De constater et prononcer la désaffectation de la parcelle cadastrée BW 182 située sur la Commune de LA ROCHE SUR YON, d'une superficie de 8 m², pour les raisons susmentionnées,
- De déclasser du domaine public ladite parcelle, au vu de sa désaffectation, et de l'incorporer de fait au domaine privé du SYDEV,
- De transférer, à titre gratuit, la propriété de cette parcelle du SYDEV (numéro SIREN : 258 500 230) au SYDEV (numéro SIREN : 200 042 489),
- D'autoriser Monsieur le Président, représenté en application de l'article L. 1311-13 du CGCT par Monsieur le Premier Vice-Président, à conclure et signer l'acte de transfert au nom et pour le compte du syndicat intercommunal à vocation multiple SYDEV (numéro SIREN : 258 500 230),
- D'autoriser Monsieur le Président, représenté en application de l'article L. 1311-13 du CGCT par le Deuxième Vice-Président, à conclure et signer l'acte de transfert au nom et pour le compte du syndicat mixte fermé SYDEV (numéro SIREN : 200 042 489),
- D'autoriser la cession de la parcelle cadastrée BW 182 située sur la commune de LA ROCHE SUR YON pour un montant de 750 euros hors taxes, à Monsieur Etienne JOTTREAU, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer l'acte de cession et toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de cet acte.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Manuel Guibert
Sydev - 6ème Vice-Président
21 févr. 2026

Manuel GUIBERT

LE PRESIDENT,

Laurent Favreau
Président du Sydev
23 févr. 2026

Laurent FAVREAU

PUBLIE LE 24 FEVRIER 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr